



Sous le Haut Patronage
de Monsieur François HOLLANDE
Président de la République

Filière bois et changement climatique

INVESTIR POUR L'AVENIR

JEUDI 5 NOVEMBRE 10h00 / 17h15

Palais d'Iéna,
Siège du Conseil Économique,
Social et Environnemental



Les Ministères partenaires



Les partenaires de la filière



Jeudi 5 novembre 2015

Conseil économique, social et environnemental

La 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou **COP21**, va se tenir du 30 novembre au 11 décembre 2015 à PARIS.

L'enjeu est de taille car il s'agit d'aboutir à un accord permettant de lutter contre le dérèglement climatique et d'impulser voire d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies dont le développement exigera moins de carbone. Plus largement, la conférence de Paris doit adresser aux acteurs économiques et financiers les signaux nécessaires à la réorientation de leurs investissements afin de les engager vers une économie bas-carbone.

Dans ce contexte la filière forêt-bois française, qui d'ores et déjà compense à elle seule près de 20% des émissions nationales de CO₂, a un rôle de première importance à jouer dans l'atténuation des effets du changement climatique. Face à cette réalité et aux engagements de la France, il s'agit de promouvoir dans notre pays l'utilisation du matériau bois et d'assurer la pérennité de la forêt dans un climat appelé à changer. Cette démarche conduit aussi à des effets positifs en termes d'emploi dans nos territoires et de valeur ajoutée à la production de bois français.

Pour atteindre cet objectif des investissements s'imposent car, compte tenu du contexte budgétaire de notre pays, nous devons établir des propositions : le futur de la forêt et le développement des industries de transformation du bois sur les marchés d'avenir vont constituer des opportunités pour les investisseurs.

Placée sous le Haut Patronage de Monsieur François HOLLANDE, Président de la République et avec la présence annoncée des quatre ministres signataires du contrat de filière du Comité stratégique de la filière bois Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie, Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la ruralité - cette manifestation est novatrice : une filière unie qui, de l'amont à l'aval, représente 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires, va à la rencontre du monde des investisseurs. En complément de l'aide apportée par les pouvoirs publics et des conditions que ces derniers créeront pour accueillir des capitaux nouveaux, la filière forêt-bois a besoin des investisseurs pour se développer et pleinement remplir son rôle en matière d'atténuation des effets du changement climatique. En contrepartie elle leur offre une classe d'actifs d'avenir, adossée à l'économie réelle.

C'est la raison d'être de ce colloque : faire se rencontrer deux mondes - la filière forêt-bois et les investisseurs - qui se connaissent peu pour qu'ils apprennent à se connaître et présenter de nouveaux outils et dispositifs de financement destinés, notamment, à intensifier la gestion forestière.

Ce colloque s'adresse aussi aux médias pour lesquels une conférence de presse a été organisée le 27 octobre dernier en présence de Stéphane LE FOLL et des présidents des trois organisations : Pierre ACHARD (ASFFOR), Luc CHARMASSON (FBIE), Cyril LE PICARD (FBF).

La manifestation alternera interventions des ministres, exposés de cadrage et tables rondes pour lesquels les intervenants seront des personnalités issues de la forêt, du bois, de l'environnement et des professions financières. Certains de ces grands témoins apporteront une dimension internationale aux débats.

Elle s'articulera autour de quatre grands thèmes adossés à la filière forêt-bois et à l'investissement :

- *La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France,*
- *De la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés,*
- *Les investisseurs de long terme, leurs attentes, le cadre législatif et réglementaire,*
- *La filière forêt-bois et le changement climatique : les besoins et financements nouveaux.*

Maintenant nous vous invitons à découvrir les sujets qui seront exposés et la biographie des intervenants qui s'en chargeront.

1. Les organisateurs p. 4
2. Le programme p. 5
3. Les propositions de l'ASFFOR -
Associations des sociétés et groupements
fonciers et forestiers p. 6
4. Les intervenants, leur biographie p. 11
5. Les intervenants, leur présentation p. 18
6. Les participants p. 32
7. Nos remerciements p. 39

1. Les organisateurs

ASFFOR

L'ASFFOR est une organisation professionnelle créée en 1983, à l'initiative des principaux établissements financiers français. L'ASFFOR réunit les sociétés et groupements, à vocations agricole ou forestière, constitués par les banques, établissements financiers, compagnies d'assurance et sociétés de gestion soit pour leur compte propre soit pour celui de leurs clients, particuliers ou investisseurs institutionnels. L'ASFFOR assure ainsi la promotion du placement foncier agricole ou forestier, sous forme collective, et défend les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics. C'est aussi un lieu d'échanges et d'information sur le foncier non bâti et les préoccupations spécifiques des investisseurs.



ASFFOR - 8 bis rue de Chateaudun, 75009 PARIS - asffor-investisseurs.fr

CODIFAB

Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA. Il a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.



CODIFAB - CAP 120, 120 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris - codifab.fr

FRANCE BOIS FORÊT - FBF

L'interprofession nationale filière Forêt-Bois a été créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Depuis, France Bois Forêt aux côtés des professionnels de la filière cofinance grâce la Contribution Volontaire Obligatoire (dite « CVO ») des actions collectives de promotion, de progrès techniques, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de recherche et développement, encourage l'innovation et l'export de produits transformés.

Aujourd'hui 15 organisations professionnelles représentatives composent l'interprofession nationale. Nous regroupons les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les experts forestiers de France, les entrepreneurs de travaux forestiers, les pépiniéristes, grainiers et reboiseurs, les professionnels de la première transformation du bois : récolte, scierie, rabotage, parquet massif et l'emballage en bois caisses palettes et emballages légers.

Les cinq membres associés sont : France Bois Régions (FBR) qui regroupe les 22 interprofessions régionales, le Centre Nationale de la Propriété Forestière (CNPF), l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR), le Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) et l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) qui a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie.

Avec la participation en tant qu'expert qualifié de la Société Forestière (Caisse des Dépôts) pour l'Observatoire économique ces compétences nouvelles viennent renforcer l'Interprofession nationale pour une meilleure connaissance de la filière et des marchés.

Chaque trimestre et chaque année en juin, FBF publie un rapport complet des données statistiques recueillies auprès de ses membres, il constitue le reflet d'une économie irremplaçable de la filière forêt-bois. Aux côtés des cinq administrations concernées : INSEE, ADEME, DGCI, . . . et du CODIFAB, FBF collabore activement à la veille économique mutualisée qui verra le jour en 2016. France Bois Forêt est le reflet d'une filière « responsable », qui gère durablement sa forêt, sa matière première tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain. Elle soutient le label de certification d'une gestion forestière durable : PEFC.



France Bois Forêt - CAP 120, 120 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris - franceboisforet.fr

FRANCE BOIS INDUSTRIES ENTREPRISES - FBIE

France Bois Industries Entreprises (FBIE), interprofessionnelle nationale de l'aval créée en février 2011, rassemble les entités représentatives au niveau national des secteurs utilisateurs du bois et de ses dérivés, de la scierie, de la pâte à papier, des industries et de la construction bois, de l'ameublement, des panneaux, qui s'engagent dans une démarche concertée de développement de l'utilisation du bois et de valorisation de la ressource. FBIE travaille sur les préoccupations communes de l'aval de la filière, industries et entreprises du bois, et agit sur les différentes politiques publiques qui ont un impact sur l'ensemble de la filière. L'objectif de FBIE aujourd'hui est de développer la compétitivité du secteur forêt-bois par les marchés.

Les organisations professionnelles membres de FBIE sont l'UIB - Union des Industries du Bois, la FIBC Fédération des Industries Bois Construction, l'UIPP - Union des Industries de Panneaux de Process, l'UFC - Union des Fabricants de Contreplaqué, la FFPPC - Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose, l'UNIFA - Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement, la FFB-CMP - Fédération Française du Bâtiment Charpente Menuiserie Parquet, la CAPEB-UNA-CMA - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises - Union Nationale Artisanale - Charpente Menuiserie Agencement, la FNB-Fédération Nationale du Bois, LCB - Le Commerce du Bois, FBR - France Bois Régions. Les membres associés à FBIE sont France Bois Région, FCBA Institut Technologique.



France Bois Industries Entreprises - CAP 120, 120 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris - fbie.org

2. Programme

Filière bois et changement climatique Investir pour l'avenir

Matinée - 10h / 13h15

■ **Ouverture de la manifestation** - Jean-Paul DELEVOYE (Président du CESE) - Pierre ACHARD (Président de l'ASFFOR)

■ **Intervention de Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.**

■ **La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France :**

- Les impacts du changement climatique sur la forêt, la nécessité de s'adapter, le rôle d'atténuation de la forêt et du bois : aujourd'hui un double défi, Jean-Luc PEYRON (Directeur du GIP ECOFOR)
- Les engagements de la France aux plans national et international, Sylvie ALEXANDRE (Déléguee interministérielle à la forêt et au bois auprès des ministres de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité)

■ **Intervention de Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.**

■ **Table ronde «De la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés» :**

Animateur : Corinne LEPAGE (Ancienne ministre de l'Écologie et ancienne députée européenne)

- La stratégie de l'Union européenne pour la forêt et le bois, Mauro POINELLI (chef d'unité « Environnement, forêt et changement climatique » de la DG Agri de la Commission de l'UE)
- La filière forêt-bois, l'organisation des marchés et leur économie, les voies d'avenir et les enjeux, Georges-Henri FLORENTIN (Directeur général du FCBA)
- Le point de vue de la société civile, Hervé LE BOULER (Responsable du réseau Forêt de FNE)
- Un exemple étranger d'intégration, d'innovation et de performance économique, Thomas NÄHER (Directeur général de S-win)

■ **Conclusion** par deux grands témoins, acteurs des marchés de demain :

- L'illustration du potentiel d'avenir et des performances économiques de deux productions emblématiques de la filière : les sciages feuillus de hêtre, les immeubles grande hauteur en bois, Alain LEFEBVRE (Président du Conseil de surveillance du groupe LEFEBVRE, lauréat 2015 du Trophée Jean-Paul LANLY de l'Académie d'agriculture de France*), Franck MATHIS (PDG de Mathis S.A)

■ **Clôture des débats de la matinée par Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.**

Cocktail déjeunatoire - 13h15 / 14h30

Après-midi - 14h30 / 17h15

■ **Les investisseurs de long terme, le cadre législatif et réglementaire :**

- Les investisseurs de long terme, leurs approches et leurs attentes, les critères d'allocation d'actifs, Thibault de SAINT PRIEST (Secrétaire général du Centre des professions financières et directeur général d'ACOFI)
- Le cadre législatif et réglementaire pour la collecte et la gestion de l'épargne, ses évolutions, Xavier PARAIN (Directeur de la gestion d'actifs à l'AMF)

■ **Table ronde « Forêt-bois et changement climatique : les besoins et financements nouveaux » :**

- Les financements et leurs effets de levier, les acteurs existants : le groupement forestier d'investissement, les prises de participation en capital, les appels à projets, les financements participatifs, les engagements d'une banque française sur la filière forêt-bois et son approche,
- Les sources nouvelles de financement pour l'intensification de la gestion forestière et le développement des industries de transformation du bois, les marchés volontaires du carbone, Pascal MAYER (Directeur de la gestion technique et patrimoniale, Société Forestière de la Caisse des Dépôts), Vanessa GIRAUD (Directrice d'investissements fonds bois, BPI France), Rémi CHABRILLAT (Directeur productions et énergies durables, ADEME), Eric TOPPAN (Secrétaire général, FORINVEST), Jacques DUCERF (Président du Crédit agricole Centre-est et PDG du groupe DUCERF), Jean-Yves HENRY (Secrétaire permanent de l'ASFFOR)

■ **Conclusion des Présidents** Pierre ACHARD (ASFFOR), Cyril LE PICARD (FBF), Luc CHARMASSON (FBIE)

■ **Clôture des débats de l'après-midi par Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.**

Fin du colloque - 17h15

Animation du colloque Jean-Charles CATTEAU

* Trophée pour la valorisation du bois français destiné à distinguer une entreprise ou un organisme implanté en France et œuvrant dans le secteur de la filière bois, utilisant et accroissant la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés innovants.

3. Les propositions de l'ASSFOR

Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers

Bilan depuis le colloque de 2011 «La forêt : investisseurs et développement durable» : Les avancées pour les investisseurs et l'évolution du contexte général

L'ASSFOR, qui se situe à la rencontre du monde de la forêt et des professions financières, s'est donné comme objectif de rechercher les voies et moyens permettant de promouvoir l'investissement forestier sous forme collective et d'en faire un placement répondant aux mêmes exigences d'information, de transparence et de gouvernance que les autres classes d'actifs.

Lors du colloque de 2011 « La forêt : investisseurs et développement durable », et par référence au millésime, nous avons établi 11 propositions. Plus de la moitié d'entre elles ont abouti à des développements allant de mesures d'intérêt général pour la forêt à des dispositions spécifiques aux investisseurs. Ces avancées résultent de positions prises par les pouvoirs publics, d'actions engagées par la filière forêt-bois, de travaux menés en partenariat avec d'autres entités de la forêt comme la Fédération forestiers privés de France et le Syndicat des sylviculteurs du sud-ouest, d'initiatives de l'ASSFOR du fait de son activité. Elle sont reprises ici dans l'ordre où elles avaient été présentées :

■ *Respecter la règle « produire plus et préserver mieux » en développant la recherche pour adapter les forêts au changement climatique, aux tempêtes et pour concilier au mieux les objectifs de production et de préservation.*

Les acteurs de la forêt et du bois sont totalement mobilisés sur ce thème et le lancement du Forum Forêt par Fransylva en est l'illustration. Le 13 novembre prochain les acteurs de la recherche, du développement, de la gestion, de l'enseignement et de la formation présenteront les actions visant à adapter les forêts au changement climatique et à fournir aux gestionnaires des outils d'aide à la décision.

- *Développer les marchés du carbone pour apporter des ressources nouvelles à la forêt.*
La réflexion progresse et même s'il n'y a pas encore de référentiel adapté à la forêt française pour développer les marchés volontaires, de très nombreuses initiatives ont vu le jour dans les territoires afin de mobiliser des capitaux en vue, soit d'effectuer des reboisements, soit de mettre en place des itinéraires de gestion sylvicole améliorée.
- *Créer un compte d'épargne et d'investissement.*
Le Compte d'investissement forestier et d'assurance - CIFA - a vu le jour en 2013. Il permet aux producteurs de constituer une épargne de précaution, afin de faire face aux sinistres touchant leurs peuplements, et de disposer de capitaux pour réaliser des travaux d'investissement.
- *Organiser l'assurance dommage en France, simplifier et pérenniser la fiscalité s'appliquant à la forêt.*
La loi de finances rectificative pour 2013 a reconduit jusqu'en 2017 le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement forestier - DEFI forêt - avec des mesures de réduction d'impôt (notamment pour l'acquisition et la souscription de parts de groupement forestier, la cotisation d'assurances dommages) et de crédit d'impôt (notamment pour travaux forestiers).

■ *Améliorer la transparence de l'investissement en forêt.*

Avec le nouveau cadre juridique de la gestion d'actifs issu de la transposition en 2013 d'une directive européenne, le groupement forestier destiné à des investisseurs répond désormais aux mêmes critères de gestion que les autres fonds d'investissement alternatifs.

En définissant le concept de forêt d'investissement, il est apparu indispensable de développer des outils d'information - création en 2014 de l'Indicateur du prix des bois sur pied en collaboration avec France Bois Forêt, la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, Experts Forestiers de France - d'actualiser les règles d'évaluation des biens forestiers - édition en 2015 du Guide méthodologique de l'expertise en évaluation forestière par Experts Forestiers de France.

- *Permettre l'offre au public et favoriser la fusion de groupements forestiers.*
Directement issu du concept de la forêt d'investissement et du nouveau cadre de la gestion d'actifs, le groupement forestier d'investissement - GFI - a été créé en 2014. Même si sa mise en œuvre demandera encore un complément législatif, le GFI est une structure adaptée aux caractéristiques de la gestion d'actifs et répond aux nécessaires exigences de sécurité des investisseurs.

Depuis 2011 il y a donc eu des avancées significatives. Le contexte général a également évolué :

- *Le changement climatique, une prise de conscience générale.*
La tenue de la COP 21, à Paris, en est la meilleure preuve.
- *La forêt et le bois dans la lutte contre le changement climatique, un rôle d'intérêt général.*
La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt reconnaît l'intérêt général de la mise en valeur des forêts et de leur reboisement dans le cadre d'une gestion durable, le rôle de la forêt et du bois dans la lutte contre le changement climatique avec la fixation et le stockage du carbone.
- *La forêt de production, une classe d'actifs comme les autres avec de bons fondamentaux économiques.*
Le GFI s'inscrit dans le cadre régulé par l'Autorité des marchés financiers - AMF. Par ailleurs, depuis 2011 et malgré la baisse constatée en 2012, le prix du bois progresse.

- *La filière forêt-bois et ses interprofessions, une filière qui s'organise.*

Face au changement climatique une volonté partagée pour adapter la forêt et mettre en avant le rôle d'atténuation de la forêt et du bois.

Sources nouvelles de financement pour l'intensification de la gestion forestière¹

Aujourd'hui la forêt française ne reboise plus autant qu'elle le devrait pour simplement assurer le renouvellement des peuplements dont les industries de transformation du bois auront besoin dans 30 ou 50 ans.

La forêt française va aussi devoir s'adapter aux effets du changement climatique et transformer les peuplements qui ne pourront vivre et se développer sous le climat de demain.

Aussi le renforcement du rôle d'atténuation de la filière forêt-bois face aux effets du changement climatique va demander des sources nouvelles de financement de la gestion forestière : l'autofinancement des producteurs (avec notamment le compte d'investissement forestier et d'assurance - CIFA) et les fonds publics (Fonds stratégique de la forêt et du bois - FSFB, financements régionaux et fonds européens) ne suffiront pas.

Il est donc indispensable, au côté de ces financements, de créer les conditions pour accueillir des investisseurs, répondre à leurs attentes et ainsi disposer des capitaux nécessaires pour agir en forêt.

Les chiffres à connaître :

- Chaque année 10 à 20 000 hectares sont aujourd'hui reconstitués en France mais les besoins sont estimés à 40 à 50 000 hectares, soit un montant annuel d'investissement d'environ 150 millions d'euros,
- Si la forêt crée peu de valeur ajoutée et d'emplois, elle en génère 10 fois plus en aval dans les filières de transformation.

Dans ce contexte et sans que cela soit exhaustif, plusieurs pistes de financement qui se complètent les unes les autres peuvent être imaginées :

- **L'épargne investie directement dans la forêt avec pour objectif de dynamiser la gestion forestière,**
- **Des solutions de financement de la gestion forestière par prêts ou mise à disposition du foncier par démembrement,**
- **L'épargne accompagnant les acteurs économiques qui investissent en forêt et abondera, indirectement le FSFB.**

Ces sources de financement prennent en compte le comportement des Français à l'égard de leur épargne :

- Face aux incertitudes nées de la crise, les Français épargnent davantage (15% de leurs revenus),
- Les placements sûrs sont privilégiés (la part de l'assurance-vie représente près de 45% du portefeuille financier), les produits risqués ayant tendance à se limiter,
- L'argument fiscal est le plus efficace lorsque l'objectif est d'augmenter l'épargne financière à risque,
- Une image positive, dynamique et moderne de la forêt et du bois, en raison de la gestion durable qui y est pratiquée et de leur rôle dans l'atténuation des effets du changement climatique, consolidera les flux d'épargne qui s'y investiront,
- Les sources devront être adaptées aux cibles visées (particuliers, assureurs, caisses de retraite, etc.).

Enfin le fonds stratégique de la forêt et du bois ne peut collecter de l'épargne auprès d'investisseurs car il ne peut pas rémunérer les capitaux qui lui sont apportés ni les rembourser. Pour être efficace il devra être abondé durablement et significativement par des moyens budgétaires en loi de finances : ce document ne traite pas de ces indispensables réflexions à conduire par la filière forêt-bois.

L'épargne en faveur de la détention d'une forêt de production

- *Les particuliers et le groupement forestier d'investissement*

Une part significative d'épargnants, qui ne peuvent ou ne veulent acheter de la forêt en direct, s'intéresse à l'investissement en forêt sous forme collective avec le groupement forestier d'investissement (GFI)². Ils y voient les avantages suivants :

- La forêt est considérée comme un actif sûr,
- Avec le nouveau véhicule que constitue le groupement forestier d'investissement et le nouveau cadre juridique de la gestion d'actifs³, les épargnants disposent désormais d'un environnement régulé par l'Autorité des marchés financiers - AMF,
- L'investissement collectif et le groupement forestier permettent un placement accessible (en termes de montant), sécurisé (avec plusieurs forêts), sans souci de gestion.

1 - Réflexions d'un groupe de travail réunissant des représentants de : Centre des professions financières, Société Forestière de la Caisse des Dépôts, BPI France, Association française de gestion, Fransylva, Caisse des Dépôts, CGAAER/MAAF, ASFFOR.

2 - Article 70 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

3 - Ordonnance du 25.07.2013 modifiant le cadre juridique de la gestion d'actifs.

Le GFI est une avancée qui conduit à une gestion organisée et dynamique de la forêt, dans le respect des obligations de gestion durable : seule une gestion active permet de répondre aux attentes des investisseurs qui souhaitent dégager des revenus de leur placement et valoriser leur capital. La collecte, à l'instar de ce que font actuellement les sociétés de gestion dédiées à la forêt (entre cinq et dix en France) est d'environ 50 à 60 millions d'euros sur le marché primaire et 20 millions d'euros sur le marché secondaire. Toutefois et pour être pleinement opérationnel, des compléments législatifs et réglementaires devront être apportés aux dispositions existantes. Ces travaux sont en cours et s'effectuent en étroite relation avec l'AMF (Autorité des marchés financiers).

- *Les investisseurs institutionnels et la forêt*

L'assurance-vie est le placement préféré des Français et constitue près de 45% de leur portefeuille financier.

Par ailleurs les assureurs sont aujourd'hui les financeurs centraux de l'économie et des entreprises françaises.

La forêt représente une très faible part de leurs actifs (0,1%) et elle est détenue soit par des fonds généraux, soit en compte propre par la compagnie d'assurances. Il n'existe plus aujourd'hui, en raison des problèmes de liquidité, de contrat en unités de compte adossé à de la forêt.

Compte tenu du faible niveau actuel de rémunération des taux financiers, de la persistance prévue de cette situation, de la possibilité offerte à des assureurs, du fait de leur passif, d'avoir des placements longs (20 à 30 ans), la forêt est une classe d'actifs à laquelle ces derniers s'intéressent.

Quelques pistes peuvent être avancées pour optimiser leur rôle et les inciter à davantage investir :

- En matière d'allocation d'actifs : à l'image d'initiative de place prise par les assureurs vie avec la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) en vue de financer un secteur de notre économie (exemple récent d'un programme sur trois ans de financement des entreprises en croissance) prévoir un financement de reconstitution de forêts pauvres ou dégradées : il y aura lieu de qualifier ce type de forêts, d'apprécier la durée et le volume du financement à prévoir,
- En matière d'incitation fiscale : dès lors qu'ils sont soumis aux mêmes règles de gestion durable, transposer aux assureurs des dispositions dont bénéficient les particuliers - dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI Forêt), compte d'affectation pour aléas (par analogie avec le compte d'investissement forestier et d'assurance - CIFA), régime de plus-value.

A noter que la forêt est traitée comme l'immobilier en matière d'exigences de fonds propres et de couverture des risques financiers avec le nouveau régime Solvabilité 2 applicable au 1^{er} janvier prochain.

D'autres formes de détention et de gestion de la forêt

- *Un fonds avec la Banque européenne d'investissement (BEI) - (Piste à explorer plus complètement avec la BEI)*

La BEI soutient, sous forme de prêts ou d'apports en fonds propres, les pays de l'UE à travers des zones géographiques ou des activités sectorielles ciblées. Les financements liés à la modernisation d'une filière sont envisageables avec en première approche : un financement sous forme de prêts à 25 ou 30 ans, avec des apports de capitaux (représentant 50 % de l'actif d'un fonds) sur trois à quatre ans pour un montant total de 100 millions d'€.

Compte tenu de la durée du prêt et des taux d'intérêt actuels, le modèle économique - acquisition de forêts, reboisement, puis cession des forêts ou vente des bois - mérite d'être exploré.

Il pourrait alors être envisagé de constituer un fonds d'acquisition de massifs à reboiser ou à reconstituer financé à parts égales entre des apports (particuliers, institutionnels caisse de retraite ou établissement financier) et de prêts (BEI).

En matière de gouvernance ce fonds s'adosserait aux exigences des groupements forestiers d'investissement : évaluation, dépositaire, division des risques, information des porteurs, règles comptables, etc.

- *Le démembrement de propriété et la mise à disposition de foncier forestier*

La piste évoquée dans ce chapitre devra, à l'évidence, être approfondie avec les organisations professionnelles de la forêt.

L'existence du bail rural a permis à des détenteurs de foncier agricole de conserver leur bien, d'en percevoir une rémunération, tout en le mettant à disposition d'un exploitant chargé alors d'en assurer la pérennité.

En matière forestière, il existe des détenteurs de forêt soucieux de l'améliorer puis de la transmettre tout en en percevant un revenu régulier et sécurisé fixé à l'avance. En parallèle des opérateurs s'intéresseraient à cette formule sans avoir à financer le foncier forestier :

- soit des professionnels, dont le métier est de gérer des forêts, qui trouveraient un intérêt à exercer leur activité tout en sécurisant sur une longue période un volume de coupes et de travaux,
- soit des investisseurs qui rechercheraient sur le long terme des flux adossés à la performance économique de la seule activité forestière, la production et les marchés du bois, et non aux plus-values liées au foncier forestier.

Plusieurs sujets devront être examinés et notamment :

- l'établissement d'un contrat fixant les droits et obligations de l'opérateur - les coupes et travaux à réaliser,
- la durée du contrat de mise à disposition de la forêt - 25 à 30 ans pour permettre à la fois d'y intéresser l'opérateur et de lui laisser le temps de réaliser le programme prévu - période à l'issue de laquelle le détenteur de la forêt, ou ses successeurs, retrouvera le bien,
- le suivi et le contrôle des obligations prises par l'opérateur - avec des expertises à faire par un tiers, selon un rythme à définir, après l'état des lieux fait à l'entrée puis à la fin du contrat,
- un montant de loyer à fixer - à un niveau de prix compatible avec l'économie de la forêt et des conditions d'actualisation à prévoir,
- la constitution d'un portefeuille de forêts pour les investisseurs - la capacité à équilibrer et mutualiser les risques, à prévoir les flux,
- l'encadrement fiscal et le traitement comptable tant pour l'opérateur que pour celui qui mettra sa forêt à disposition - sur la base de ce qui existe aujourd'hui entre usufruitier et nu-propiétaire et en réfléchissant à des dispositions incitatives, adapter la fiscalité forestière existante.

La mise en œuvre de cette piste, outre la réserve figurant en introduction à ce chapitre, passe par une évaluation de la profondeur du marché des forêts qui seraient susceptibles d'être démembrées.

L'épargne destinée à aider aux investissements en forêt

La forêt et le bois bénéficient d'une bonne image auprès des français. Le fonds stratégique de la forêt et du bois pourrait, au travers de fonds qui lui seraient directement ou indirectement attachés, recueillir des capitaux à même d'abonder son budget. Plusieurs pistes peuvent être imaginées avec trois catégories de supports : les fonds adossés au carbone, aux financements participatifs, à l'épargne solidaire.

- *Les marchés liés au carbone⁴*

Les marchés volontaires du carbone représentent en France une demande estimée entre 20 et 30 millions d'euros. Plus de 90% des projets sont basés à l'étranger et à hauteur de 40% environ concernent la forêt. Il y a donc un marché à capter tant du côté des particuliers que des entreprises qui voudraient communiquer sur l'image d'une forêt de proximité.

Dans ce contexte les marchés du carbone, sous cette dénomination générique, avaient apporté, il y a quelques années, beaucoup d'espoir quant à une source de financement des opérations d'intensification de la gestion forestière. A ce jour il n'en est rien, du moins concernant la compensation carbone stricto sensu.

- *Les marchés réglementés : il n'y a rien d'opérationnel à ce jour.*

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'Union européenne a mis en place un système d'échanges de quotas de CO₂ incitant les secteurs industriels les plus polluants à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour autant et au moins jusqu'en 2020, les crédits forestiers, en France, n'y sont pas éligibles.

Pour les secteurs qui ne relèvent pas de ce système d'échange de quotas et pour malgré tout encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il existe des mécanismes de projets prévus dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ils permettent d'inciter les acteurs économiques à mettre en place des projets de réduction d'émissions. Dans ce cadre, la France a développé le dispositif des projets domestiques : il permet de rémunérer les acteurs lorsqu'ils engagent volontairement des actions de réduction de leurs émissions sur le territoire national. Pour autant, le dispositif n'est pas encore opérationnel pour le secteur forestier :

- si un arrêté reconnaît les projets de boisement et reboisement, la méthodologie qui permet de prouver la réduction d'émission n'est pas encore validée,
- les projets de gestion améliorée ne sont pas reconnus.

- *Les marchés volontaires : dans les faits pas de projets forestiers de compensation carbone en France.*

Le mécanisme de compensation volontaire vise les acteurs soit qui ne sont pas soumis à une contrainte pesant sur leurs émissions de gaz à effet de serre, soit qui sont contraints mais souhaitent aller au-delà de leurs obligations réglementaires. Même si le marché de la compensation volontaire reste modeste face aux échanges du marché de conformité, il s'est développé au cours de ces dix dernières années.

Si une offre existe, les labels qui sont associés aux projets forestiers, qui en évaluent la gestion, qui vérifient et calculent les émissions sont de mise en œuvre délicate et couteuse ! Mais surtout ces labels ne sont pas implantés en France, notamment pour cause d'un problème de double compte : ils demandent à la France d'annuler un « quota carbone » dont elle dispose pour délivrer un crédit au porteur de projet. Ce blocage empêche dans notre pays le développement de projets carbone.

- *Le mécénat environnemental : une piste.*

⁴ - Chapitre rédigé à partir des travaux du Club carbone forêt-bois animé par I4CE - Institut de l'Économie pour le Climat. Ce club de réflexion, à l'origine duquel se trouve plusieurs acteurs de la filière forêt bois française dont l'ASFFOR, pourrait utilement travailler sur les pistes évoquées dans ce chapitre.

Dans le cadre du mécénat, c'est à dire un soutien financier, sans contrepartie, à une activité d'intérêt général, des projets de boisement/reboisement et de gestion forestière améliorée ont vu le jour. Dans ce cas et à partir d'un référentiel simple, les porteurs de projet permettent à leurs financeurs de communiquer sur les améliorations forestières réalisées : boisement sur périmètre de captage, conversion de taillis, plantations en zones difficiles, plantations de haies, etc. Cela témoigne d'une volonté forte des acteurs, forestiers et financeurs, d'agir en dehors de tout cadre incitatif pour, à la fois, lutter contre le changement climatique et renouveler les forêts.

Au total si les projets sont nombreux et ont un effet au niveau des territoires, leur impact est limité : 400 hectares améliorés ou reboisés pour un montant de 500 000 €.

Il sera toutefois intéressant de voir le devenir de quatre programmes régionaux plus ambitieux, associant des financements européens pour la mise en place du projet, à des fonds régionaux et privés (mécénat) pour financer les opérations forestières proprement dites. Sur les 5 ans qui viennent les budgets prévus devraient permettre de reboiser plusieurs milliers d'hectares.

À signaler enfin les initiatives d'Alliance, coopérative forestière avec son fonds de dotation « Plantons pour l'Avenir », de la Fédération Forestiers Privé de France et de sa Fondation Fransylva dont l'annonce sera faite lors du Forum Forêt du 13 novembre prochain.

- *Le développement d'un label national pour les marchés volontaires et projets domestiques : une autre piste.*

Le développement des projets domestiques et des marchés volontaires butte, en France, d'une part sur l'absence d'un référentiel, adapté à la fois en termes de coût et de prise en compte des caractéristiques de la forêt française, d'autre part sur le double compte. Ce label national permettra de certifier en France un projet, d'apporter au financeur (particuliers et entreprises) des garanties sur la compensation carbone réalisée ou les gains plus généraux en matière d'atténuation du changement climatique.

Il sous entend également la mise en place de modalités d'accréditation des certificateurs, de tenue d'un registre simplifié des séquestrations effectuées.

L'élaboration de ce label passera aussi par une étude de marché et de faisabilité économique : profondeur de la demande en compensation, coûts de certification du projet et de tenue du registre par rapport aux montants des financements privés escomptés.

Ce label enfin pourrait enfin s'adosser à un fonds de compensation de la filière forêt-bois française qui se positionnerait comme le principal offreur de projets forestiers de compensation carbone. L'éclairage médiatique apporté par la COP 21 aiderait à sa mise en place.

- *Le financement participatif*

Le financement participatif, ou crowdfunding, s'installe désormais dans le paysage français : 152 millions collectés en 2014, 300 millions d'euros attendus en 2015 et une progression rapide qui s'annonce ! Ces financements portent sur des prêts, des dons ou des prises de participation. L'idée serait de capter une partie de ces dons et les orienter vers l'investissement en forêt. Le fonds associatif de la filière forêt-bois française évoqué précédemment constituerait l'élément principal. Il est possible également d'envisager des déclinaisons régionales voire thématiques : il sera alors nécessaire d'imaginer un dispositif de gouvernance et d'organisation des actions entreprises par ces fonds.

Enfin et pour optimiser la collecte de ces capitaux qui constituent de la forêt par anticipation, ils seraient dotés de la fiscalité forestière des particuliers (ISF).

- *Le financement par l'épargne solidaire*

L'épargne solidaire, dont les fonds d'épargne salariale représentent près des deux tiers des encours, progresse chaque année en France. Elle participe au financement d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire soit par des prises de participation dans des « entreprises solidaires », l'agrément leur étant délivré par l'Etat, soit par le reversement de tout ou partie des intérêts perçus à une association reconnue d'utilité publique :

- Cette épargne de partage, aussi appelée « produit de partage », consiste, pour un épargnant, à faire don de tout ou partie des revenus de son placement pour financer une œuvre d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou environnemental,
- Les produits de partage concernés sont nombreux tels les livrets d'épargne et fonds communs de placement, les contrats d'assurance-vie, les cartes bancaires.

Comme la loi d'avenir pour la forêt d'octobre 2014 a reconnu le rôle d'intérêt général de la forêt, il serait envisageable de doter le fonds associatif de la filière forêt-bois française, évoqué précédemment, de la reconnaissance d'utilité publique. Il serait alors à même de recevoir des fonds provenant de l'épargne de partage.

La forêt pour assurer son renouvellement, s'adapter aux évolutions climatiques annoncées, répondre aux besoins des industries françaises de valorisation du bois, renforcer le rôle de la filière forêt-bois en matière d'atténuation du réchauffement climatique demande des investissements importants. Plusieurs sources de financements nouveaux existent sous réserve d'adapter le cadre législatif et réglementaire existant, de créer les conditions incitatives à la venue de ces capitaux, de rendre la filière forêt bois française visible et lui donner une image de dynamisme.

4. Les intervenants leur biographie



Pierre Achard

Pierre ACHARD est inspecteur général des finances (h) et préside l'ASFFOR depuis 2004.

Pierre ACHARD a consacré la plus longue partie de sa carrière aux questions européennes et internationales, au Secrétariat général pour les affaires européennes (à l'époque SGCI) dont il a été le Secrétaire général adjoint, puis de 1979 à 1982, le Secrétaire général, auprès de Christian Bonnet, ministre de l'Agriculture, pour les négociations liés à la politique agricole commune, et comme Directeur de cabinet d'André Rossi, ministre du Commerce extérieur, de 1976 à 1978.

Il est le conseiller pour les questions européennes et internationales de Raymond Barre, Premier ministre, de 1979 à 1981, puis entre 1983 et 1999, ministre plénipotentiaire, conseiller financier, successivement à Rome et Bonn - Berlin.

Le Gouvernement le nomme membre de la Commission des participations et des transferts en septembre 2008.



Sylvie Alexandre

Sylvie ALEXANDRE, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable, est Déléguée interministérielle à la forêt et au bois auprès des ministres de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, et du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité.

A ce titre elle est chargée d'établir un diagnostic des politiques publiques de ces deux ministères sur la forêt et le bois. Elle devra également faire des propositions pour optimiser leur action, en particulier sur le «changement climatique» (adaptation des forêts, prise en compte de la gestion durable des forêts dans la Convention climat en perspective de la COP21), les «usages et filières de transformation du bois» (création de chaînes de valeurs compétitives pour surmonter les concurrences entre industries et énergie), le «développement de la filière bois construction», et «le recyclage et la politique des déchets issus du bois».

Ancienne élève de l'institut national agronomique de Paris Grignon et de l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts,

Sylvie ALEXANDRE a occupé différents postes dans le domaine des espaces verts, de la forêt puis au sein du ministère de l'agriculture. Elle y fut notamment adjointe au directeur général de la forêt et des affaires rurales (2005-2008) et directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture (2008-2009).



Jean-Charles CATTEAU

Jean-Charles CATTEAU est consultant en communication stratégique des filières de l'agriculture, de la forêt, ainsi qu'en différents domaines connexes comme l'environnement, l'eau ou l'énergie.

Professionnel expérimenté dans la conception et l'organisation de colloques, séminaires, congrès, conventions, AG, etc., il intervient régulièrement en tant que modérateur en tables rondes. Facilitateur et médiateur, il anime de nombreux séminaires de réflexion et d'orientation des organisations professionnelles et des entreprises.

Par ailleurs conférencier et auteur, pionnier du concept de l'écotrophologie© (ecotrophologie.com), il intervient sur les thèmes du développement durable, de l'environnement, de l'agro-écologie, de l'alimentation et de la nutrition.

De formation agronomique, Jean-Charles CATTEAU fut cadre export pendant 10 ans, avant de fonder Ad Hoc communication en 1995, qu'il dirige toujours.



Rémi CHABRILLAT

Rémi CHABRILLAT est directeur de la production et des énergies durables de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Après une formation à l'École des mines d'Alès, option environnement, en 1981, il occupe un premier poste à la DRIRE - direction régionale de l'industrie, la recherche et l'environnement de Bourgogne - consacré à la gestion des déchets industriels.

Il entre ensuite en 1983 à l'ANRED - Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, qui deviendra l'ADEME. A ce titre il travaille sur plusieurs régions successives - Bourgogne, Auvergne, Rhône-Alpes, et de nouveau l'Auvergne - pour des responsabilités de chargé de mission industrie, coordinateur entreprises, délégué régional et, en 2009, directeur régional.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. A ce titre l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre dans les domaines suivants : gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique et énergies renouvelables, qualité de l'air et lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Luc CHARMASSON

Au plan professionnel, Luc CHARMASSON est Président du Conseil de surveillance du Groupe Charmasson/GIPEN, industrie de composants de structure bois pour la construction, entreprise familiale depuis 136 ans. Il est également Président du GIE GIPEN, deuxième groupement national d'entreprises industrielles familiales.

Par ailleurs et depuis 2002, Luc CHARMASSON s'est très fortement impliqué dans les organisations professionnelles. Depuis cette date il assure la présidence de l'UIB - Union des Industries du Bois regroupant 16 fédérations/syndicats - 47 000 emplois 1650 entreprises.

Il est aussi président de FBIE - France Bois Industries Entreprises depuis 2011, interprofession nationale aval regroupant les industries et entreprises de la filière : scieries, pâte à papier, panneaux de process, industrie bois construction, ameublement, entreprises de construction - 250 000 emplois - 40 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

En décembre 2013 il a été nommé vice-président du CSF BOIS - Comité Stratégique de Filière Bois par les ministres en charge de l'économie d'une part, de la forêt d'autre part. A ce titre a participé à l'élaboration puis à la signature d'un contrat stratégique de filière bois le 16 décembre 2014 avec quatre ministres - Economie - Industrie / Agriculture - Forêt / Environnement / Logement - et 22 organisations professionnelles.

Enfin il est vice-président du CODIFAB - Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du FCBA - Institut Technologique Forêt, Cellulose, Bois-Construction, Ameublement après avoir été président de 2010 à 2013 de ce dernier.



Jean-Paul DELEVOYE

Jean-Paul Delevoye a été élu Président du Conseil économique social et environnemental le 16 Novembre 2010.

Ancien directeur de sociétés agroalimentaires il fut conseiller municipal de la commune d'Avesnes les Bapaume dès 1974.

Conseiller général du Pas-de-Calais de 1980 à 2001, Jean-Paul Delevoye a été également Maire de Bapaume de 1982 à 2014 et Président de la Communauté de communes de Bapaume de 1992 à 2014.

Député du Pas-de-Calais de 1986 à 1988, il est en 1986 membre du comité directeur de l'Association des maires de France (AMF), et Président de la commission des finances. Il fut également Président de l'AMF de 1992 à 2002.

Sénateur du Pas de Calais de 1992 à 2002, président du groupe des sénateurs-maires, il dirigea le rapport « Cohésion sociale et territoire » pour le commissariat au plan en 1999. Il présida la mission sénatoriale d'information chargée de dresser le bilan de la décentralisation et de proposer les améliorations de nature à faciliter l'exercice des compétences locales en 1999-2000. Il conduisit également le groupe d'étude sur la responsabilité pénale

des décideurs publics au ministère de la Justice. En 1998, il participa à l'étude « Pour une approche globale du temps de l'enfant : l'expérimentation des rythmes scolaires ».

Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire de 2002 à 2004, il a notamment engagé la réforme de l'ENA et celle de la retraite des fonctionnaires. Jean-Paul Delevoye a également été médiateur de la République d'avril 2004 au 31 mars 2011.



Jacques DUCERF

Jacques DUCERF est Président directeur général du Groupe DUCERF. Cette entreprise de 150 personnes réalise un chiffre d'affaires de 28 millions d'euros autour d'une double activité :

L'exploitation forestière et la scierie, où chaque année sont transformés 40 000 m³ de grumes feuillues, pour l'essentiel de chêne, sur trois unités de sciage - Vendennes les Charolles (71), Biches (58) et Savoyeux (70).

La deuxième transformation avec « les Bois Profilés » et toute une gamme de produits allant des panneaux lamellés collés ou massifs aux carrelés lamellés collés destinés aux aménagements et menuiseries, intérieures et extérieures, au mobilier. S'y ajoute également une gamme de bois thermo-transformés pour les terrasses et bardage.

Par ailleurs et après s'être impliqué tant au niveau de sa région qu'au plan national dans les organisations professionnelles de la filière forêt-bois, Jacques DUCERF est depuis 2013 Président du conseil d'administration du Crédit agricole Centre-est.



Georges-Henri FLORENTIN

Georges-Henri FLORENTIN est ingénieur général des ponts des eaux et des forêts et détaché auprès de l'Institut Technologique FCBA dont il est le directeur général depuis 2010.

Après avoir occupé plusieurs postes à l'Office National des Forêts dans le Jura, son département d'origine, il intègre le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement à Paris comme directeur du pôle bois et sciage puis, en 1999, il devient directeur du pôle bois construction qu'il a délocalisé sur Bordeaux.

Il est en outre expert référent dans le domaine des industries du bois et à ce titre siège dans de nombreuses institutions ou commissions parmi lesquelles : l'Académie d'Agriculture de France, le comité stratégique CNI de la filière bois, le comité de pilotage du plan nouvelle France industrielle immeubles de grande hauteur bois, le comité de la marque NF de l'AFNOR, etc.

L'institut technologique FCBA est le centre technique industriel (CTI) français au service de la filière bois (Forêt Cellulose Bois Construction) et de l'Ameublement. 350 personnes à Champs sur Marne, Bordeaux, Grenoble, Dijon, Limoges, Epinal et Nantes.

Le FCBA exerce des activités-clés dans les domaines collectifs de la recherche, la normalisation, l'expertise, l'évaluation, la diffusion des connaissances et réalise des prestations privées : consultance, essais, certification (FCBA est en France n°1 des certificateurs de gestion durable forestière et n°2 des certificateurs de produits), formation.



Vanessa GIRAUD

Vanessa GIRAUD est directrice d'investissements et référent bois à Bpifrance.

Diplômée d'HEC, Vanessa GIRAUD a commencé sa carrière dans la banque à l'international (Inspection générale d'Indosuez), avant de poursuivre dans le conseil en stratégie et en organisation (secteurs : télécom, média, internet, pétrole, pharma, institutions financières).

Elle travaille depuis 12 ans dans le capital investissement au service de l'intérêt général pour la Caisse des Dépôts et Bpifrance.

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts, accompagne la croissance des PME, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres. Bpifrance offre au niveau régional des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie des entreprises. Elle investira environ 8 milliards d'euros d'ici à 2017 dans les entreprises françaises.



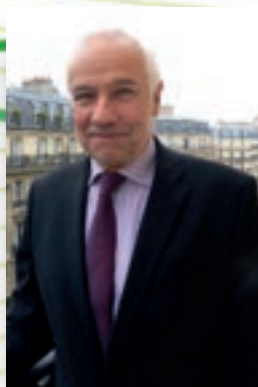
Henri GRIFFON

Henri Griffon est juriste de formation (doctorat en droit des sociétés et enseignant à la faculté de Paris II). En 1988, il entre dans l'entreprise familiale, Griffon S.A., industriel de l'ameublement depuis cinq générations.

De 1996 à 2010, il préside l'UNIFA (Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement). A ce titre, il assure à partir de 1998 la présidence du Salon du Meuble de Paris et de la compagnie d'organisation des salons professionnels jusqu'en 2008.

Depuis 2011, il est Président du CODIFAB, le Comité professionnel de Développement économique des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois.

Depuis 2013, il est Président du VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement).



Jean-Yves HENRY

Jean-Yves Henry est expert forestier depuis 1991 et a effectué tout son parcours professionnel dans le secteur de la forêt et du bois.

Après une formation à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de PURPAN TOULOUSE, il débute à l'Institut pour le Développement Forestier - IDF - comme ingénieur régional. Ensuite avec un associé, il crée une société de gestion forestière, d'achat de bois et de travaux forestiers puis rejoint en 1985 le groupe Banque Populaire. Il y dirige la filiale dédiée aux investissements forestiers et fonciers viticoles réalisés soit pour compte propre soit pour des clients particuliers et institutionnels. De 2004 à 2010, il est Directeur Général Adjoint en charge du développement à la Société Forestière de la Caisse des Dépôts.

Parallèlement à ces activités, il assure depuis 1987 le Secrétariat permanent de l'ASFFOR.



Hervé LE BOULER

Hervé Le Boulter, après des études en biologie végétale puis une formation forestière, travaille au ministère de l'agriculture. Depuis 2013, il est chargé de recherche sur les impacts des changements climatiques sur la forêt et la biodiversité à l'ONF. Il est par ailleurs expert associé à divers programmes, projets et structures institutionnelles forêts-biodiversité-climat au niveau national et international.

Très tôt il s'est engagé dans la vie de nombreuses organisations et associations, notamment celles attachées à la protection de l'environnement.

Actuellement et au sein de France Nature Environnement, Hervé Le Boulter est le pilote du réseau forêt. A ce titre il siège dans de nombreuses organisations et notamment : bureau des directeurs internationaux de PEFC (système mondial de certification de gestion forestière), Conseil supérieur de la forêt et du bois, gouvernance du Fonds stratégique de la forêt et du bois, réseau forêt UICN.



Alain LEFEBVRE

Alain Lefebvre est Président du Conseil de surveillance du Groupe Lefebvre.

Autodidacte, il devient chef d'entreprise à 20 ans, suite au décès brutal de son père, et prend la tête d'une scierie en Normandie employant une vingtaine de personnes. Son esprit d'entreprise le conduit à développer ses activités dans le secteur du bois de hêtre : sciage pour l'export, fabrication de palettes et de panneaux aboutés-lamellés-collés.

Cette activité à l'export l'amène, en 1997, à implanter une scierie en Roumanie.

En 2000, il se diversifie dans le secteur des portes de garage et des portails de jardin, en métal, activité qui représente aujourd'hui près de la moitié du chiffre d'affaires du groupe.

Le Groupe Lefebvre, composé de 8 sociétés, réalise 50 millions de chiffre d'affaires, dont 25% à l'export et emploie 480 personnes dont 110 en Roumanie.

Le Groupe vient de terminer un programme d'investissement de 16 millions d'euros dans une nouvelle unité de sciage de hêtre aux Grandes Ventes (76), avec le soutien des élus locaux et nationaux, de l'Europe.

Après avoir occupé des fonctions au sein de la Fédération nationale du bois, Alain Lefebvre est, en Haute-Normandie, président du syndicat des exploitants forestiers et scieurs, d'Anoribois, l'interprofession de la filière forêt-bois.



Corinne LEPAGE

Corinne Lepage est une femme politique française issue de la société civile. Elle est avocate depuis 1975 au sein du premier cabinet d'avocats spécialisés dans le droit de l'environnement (cabinet Huglo-Lepage) et, à ce titre, est intervenue dans la défense des sinistrés de l'Amoco Cadiz (1978) puis de l'Erika (1999).

Corinne LEPAGE est ancien maître de conférences et ancien professeur à Institut d'études politiques de Paris (chaire de développement durable) et successivement aux universités Paris II, Paris-XII puis de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ancienne ministre de l'Environnement de 1995 à 1997, période durant laquelle elle met notamment en place la première stratégie nationale sur le développement durable, ancienne membre de Génération écologie, fondatrice et présidente du parti écologiste Cap21 depuis 1996, cofondatrice et ancienne vice-présidente du Mouvement démocrate jusqu'en mars 2010, elle est députée au Parlement européen de 2009 à 2014. En 2012, elle fonde l'association Essaim et l'année suivante, la coopérative politique du Rassemblement citoyen. En 2014, elle devient présidente du parti LRC - Cap21.

Elle est présidente d'honneur du Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (CRIIGEN) après en avoir été présidente fondatrice, association d'étude des effets produits par les techniques génétiques sur le vivant.



Cyril LE PICARD

Cyril LE PICARD a été directeur général de PRAXION SA, premier cabinet français de recrutement dans le BTP.

Après avoir obtenu son diplôme de gestion et développement des PME à l'École de cadre (EDC) de Courbevoie, Cyril LE PICARD a occupé différents postes de direction commerciale puis de direction générale :

- 1976 à 1991, chez ATLANTIC, fabricant de matériel de chauffage,
- 1991 à 1994, chez OKEANOS, fabricant de matériel de traitement d'eau,
- 1995 à 1998, chez WOLF Klimatechnik, fabricant allemand de matériel de chauffage et climatisation.

La gestion d'une forêt familiale en Basse-Normandie en 1996 l'a amené à s'intéresser activement à la forêt et au bois et à prendre des responsabilités au sein d'organisations professionnelles :

- Depuis 2010, il est Président de l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) et du Groupe Coopération Forestière (GCF). Ces organisations regroupent l'ensemble des coopératives forestières en France et représentent 112 000 propriétaires

forestiers. Depuis 2014 il est Président de la Coopérative Forestière du Grand Ouest (COFOROUEST),

- Il est parallèlement membre du Conseil d'administration de la Fédération Forestiers Privés de France (FFPF), du Centre National de la propriété Forestière (CNPF), et trésorier de France Bois Forêt (FBF),
- Et enfin depuis 2010, Vice- président du Syndicat des Energies Renouvelables (SER).

Le 3 juin 2015, Cyril Le Picard a été élu Président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt.



Frank MATHIS

Frank MATHIS est depuis 1999 Président-directeur général de Frank Mathis SA.

Cette entreprise, basée en Alsace, est totalement intégrée et couvre à la fois l'ingénierie, la production industrielle des éléments en bois lamellé collé et acier, la mise en œuvre sur chantier. Elle est leader national dans la construction de grands bâtiments en bois.

Après une double formation (bois et commerce), Frank MATHIS a été de 1986 à 1999 chef de projet à la Société Mathis.

Il est par ailleurs engagé dans de nombreuses instances professionnelles nationales de la filière bois (syndicat national du bois lamellé - SNBL, syndicat national de l'ossature bois - SYMOB, association CLT France, syndicat des entreprises générales de France - EGF, syndicat de la construction bois - AFCOBOIS, interprofession du bois d'Alsace - FIBOIS, association pour le développement du bâtiment bas carbone - BBKA, pôle de compétitivité pour les bâtiments à énergie positive - Pôle Fibres Énergivie), assure la présidence de l'Association pour le Développement des Immeubles à Vivre en bois - ADIVBOIS et pilote le plan bois de la nouvelle France industrielle - NFI.



Pascal MAYER

Pascal MAYER est directeur de la gestion technique et patrimoniale au siège de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et gérant de portefeuilles (au sens de l'Autorité des Marchés Financiers).

A ce titre il assure la mise en œuvre, d'une part des mandats de gérance ou de gestion technique confiés à la Société Forestière par ses clients, et d'autre part, pour les groupements forestiers dont la promotion est assurée par sa société, une gestion conforme à la réglementation relative aux fonds d'investissement alternatifs (FIA).

Après une formation d'ingénieur forestier, il débute sa carrière à la DDAF des Landes. Il acquiert ensuite une longue expérience de gestion technique forestière en tant que directeur de différentes agences au sein de la Société Forestière durant une vingtaine d'année.



Thomas NÄHER

Thomas NÄHER est directeur de Swiss Wood Innovation Network - S-WIN, à Zurich, depuis Janvier 2013.

Il est également chef adjoint du centre de compétence en management et processus de construction à l'Institut de la Construction bois, des structures et de l'architecture de la Haute école spécialisée bernoise depuis 2014.

Après des études en sciences forestières à l'école polytechnique de Munich puis un stage à l'administration des forêts en Bavière, Thomas NÄHER a effectué tout son parcours professionnel dans le secteur du bois. En 2004 - collaborateur scientifique à Holzforschung München (Institut de la recherche en bois) de l'école polytechnique de Munich, en 2007 - collaborateur scientifique à la Haute école spécialisée bernoise en architecture, bois et génie civil, en 2008 - directeur du réseau bois et centre PME bois de Bienne.



Xavier PARAIN

Xavier Parain est directeur de la gestion d'actifs et secrétaire général adjoint de l'Autorité des marchés financiers - AMF.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur de l'ENSTA, Xavier Parain débute en 1996 en tant qu'analyste quantitatif au sein de la filière de gestion d'actifs de Lazard Frères & Cie.

De 1998 à 2000, il est responsable études et développements de la société de gestion de portefeuille du groupe Pro BTP avant de devenir membre du directoire, puis président du directoire d'Ecureuil Gestion FCP. En 2006, il prend la présidence de Merrill Lynch Invest France, puis la direction générale de FUNDLOGIC en 2010.

Il était directeur adjoint à la direction de la gestion d'actifs de l'AMF depuis 2011.



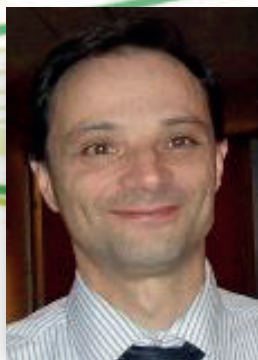
Jean-Luc PEYRON

Jean-Luc PEYRON est directeur du groupement d'intérêt public ECOFOR sur les écosystèmes forestiers.

Jean-Luc Peyron est un expert reconnu de la recherche forestière. A ce titre il est membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, membre de l'Era-Net Sumforest sur la gestion durable et la multifonctionnalité des forêts, membre de l'action intergouvernementale européenne de coopération scientifique et technique (COST) Orchestra sur l'adéquation des principales politiques publiques relatives à la forêt, membre du Board de l'Union internationale des instituts de recherche forestières (IUFRO).

Créé en 1993, le GIP ECOFOR rassemble les principales institutions ayant à traiter de la forêt sous l'angle de la recherche, du développement, de l'enseignement, du suivi, de la gestion et des politiques publiques. Les principaux thèmes abordés concernent la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, le changement climatique et les autres risques, les services écosystémiques et la gestion durable des forêts, enfin les réseaux et systèmes d'information.

Les actions d'ECOFOR se font selon quatre modes d'intervention : expertise, prospective et idées, suivi de programmes de recherche, information et valorisation scientifiques.



Mauro POINELLI

Mauro POINELLI travaille au sein de la Commission de l'Union européenne à la Direction de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI). Il est le Chef de l'unité responsable de la bioénergie, des forêts, le changement climatique et l'environnement. Auparavant et pendant quatre ans, il a occupé la fonction de conseiller personnel du directeur général. Au sein de diverses organisations du marché agricole, il a été responsable de nombreux dossiers dans le domaine de la biomasse et de la bioénergie.

Mauro POINELLI est docteur en philosophie et en politique économique agricole de l'Université de Padoue en Italie. Il est également diplômé en ingénierie agricole et en chimie.



Thibault de SAINT PRIEST

Thibault de SAINT PRIEST est directeur général d'ACOFI, dont il est un des associés fondateurs.

Créé en 1990, ACOFI est une plateforme de structuration, de promotion et de gestion de fonds de prêts directs à l'économie et de fonds d'actifs réels conçus à l'attention d'investisseurs institutionnels désireux de disposer d'un accès organisé à ces classes d'actifs. Les activités de financement et d'investissement d'ACOFI se déploient principalement dans quatre univers : infrastructures énergétiques, entreprises (PME-ETI), immobilier d'entreprise et secteur public hors Etat. ACOFI est un partenaire affilié du Groupe La Française qui détient 20% de son capital.

Après une formation économique et juridique (IEP Paris et Université Paris I), Thibault de SAINT PRIEST a débuté sa carrière en 1984 au sein du groupe Caisse des Dépôts. Jusqu'en 1990, il a exercé diverses responsabilités dans le domaine de la gestion des OPCVM et de l'ingénierie financière.

Thibault de SAINT PRIEST est par ailleurs président du Comité technique Titrisation au sein de l'Association Française de Gestion - AFG - et secrétaire général du Centre des Professions Financières.



Éric TOPPAN

Éric TOPPAN est Secrétaire général de Forinvest Business Angels.

Diplômé d'un Master d'économie à l'Université de la Sorbonne et d'un Master en sciences politiques à l'Université Marne la Vallée en 1997, Éric TOPPAN a été chargé de cours en économie à l'Université de Paris Sud et à l'IUT de Sceaux de 1997 à 2000.

Il a rejoint à cette date la Fédération Forestiers Privés de France en tant qu'économiste puis adjoint au Directeur général en charge des affaires économiques depuis 2009. Éric TOPPAN est également Directeur général de Forestiers Privés de France Services qui commercialise le produit d'assurances forestières Sylvassur.

Depuis 2006, il est également coordinateur de l'Observatoire économique de la filière bois au sein de l'interprofession nationale France Bois Forêt - FBF.

5. Les intervenants, leur intervention

Pour des raisons techniques, trois présentations ne figurent pas dans ce document. Avec l'autorisation des intervenants concernés, elles figureront, après le colloque sur les sites des organisateurs : asffor-investisseurs.fr, franceboisforet.fr, fbie.org, codifab.fr

La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France

Jean-Luc PEYRON

Les impacts du changement climatique sur la forêt, la nécessité de s'adapter, le rôle d'atténuation de la forêt et du bois : aujourd'hui un double défi

Le changement climatique nous fait voir la forêt et sa filière sous un jour totalement nouveau. Il constitue pour elles un double défi majeur qu'il faut relever dès maintenant.

En premier lieu, la filière forêt-bois contribue à lutter contre l'effet de serre en fixant du carbone par la croissance ligneuse (séquestration), en conservant ensuite ce carbone renouvelable dans les arbres, la végétation, le bois mort, la litière, les sols et les produits en bois (stockage), en économisant aussi du carbone fossile par l'utilisation de bois plutôt que d'autres matériaux et énergies (substitution).

Au final, deux types de gains apparaissent : une éventuelle augmentation des stocks de carbone forestier, d'une part, les émissions évitées par effet de substitution, d'autre part.

Mais un second défi se profile dans la mesure où l'on sait aujourd'hui qu'atténuer le changement climatique en luttant contre l'effet de serre ne suffira pas à en éviter les impacts. La filière forêt-bois ne permet de faire qu'une partie du chemin (en France et actuellement, son bilan carbone efface en effet de l'ordre de 20% des émissions de gaz à effet de serre¹). Les émissions globales françaises et européennes ont diminué entre 1990 et 2010 mais les émissions mondiales ont continué à croître et les projections futures stipulent une poursuite de cette augmentation pour trois scénarios sur quatre. On s'attend donc à ce que les écosystèmes, qui diffèrent largement d'une zone bioclimatique à l'autre, subissent des modifications de leurs fonctionnement, composition, productivité, résistance et résilience à des phénomènes tels que sécheresse, incendie ou problème sanitaire. Au-delà, ce sont les services que ces écosystèmes rendent à la société qui sont susceptibles d'être affectés. Parmi ceux-ci, la fourniture de bois, la séquestration de carbone et tout un ensemble d'autres services socio-culturels ou de régulation... En théorie, le réchauffement ne présente pas que des effets néfastes : les espèces actuellement en limite nord de leur aire de répartition peuvent en profiter. En outre, certains effets se compensent, au moins partiellement : par exemple, l'enrichissement de l'atmosphère en dioxyde de carbone améliore la croissance ligneuse et l'efficacité de l'utilisation de l'eau par les végétaux. Enfin, les écosystèmes sont capables spontanément d'une certaine adaptation. Cependant, ces diverses réactions risquent d'être insuffisantes face à la vitesse des changements à l'œuvre et déphasées face aux besoins de la société. C'est pourquoi une adaptation active s'avère nécessaire.

Ce double défi s'impose aux orientations relatives à la filière et peut être décliné en discutant successivement des incertitudes, de l'augmentation des prélèvements de bois en forêt, de la préservation des stocks de carbone, des modalités d'une bonne substitution du bois à d'autres matériaux ou énergies, enfin d'une stratégie d'ensemble cohérente, intégrée, souple et évolutive.

La question du changement climatique fait l'objet de quasi certitudes sur les tendances à l'œuvre mais on ne peut nier que de nombreuses incertitudes subsistent, notamment en termes de niveaux d'impacts et d'échéances, qui ne pourront être totalement levées. Au plan scientifique, l'analyse des phénomènes observés progresse mais les projections futures sont complexes et enchainent une multitude de modèles. Surtout, au delà de 2050, plusieurs scénarios de changement climatique se dégagent selon les possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les efforts qui auront été faits pour les mettre en pratique.

De ces scénarios dépend l'ampleur future tant des impacts du changement climatique que du prix à accorder aux émissions évitées de gaz à effet de serre. Dans ces conditions, on ne peut être catégorique sur les mesures à prendre, ce qui n'empêche pas de tracer des pistes pour alimenter les réflexions et éclairer les décisions. Ces incertitudes, on peut suggérer de les prendre explicitement en compte par plusieurs moyens. D'abord en les reconnaissant, ensuite en analysant diverses options dont on pèse les avantages et les inconvénients avant d'en adopter, le cas échéant, non pas une mais plusieurs. Le maintien d'une certaine diversité est une stratégie majeure, la réduction des cycles en est une autre.

La considération directe de la forêt par les systèmes de comptabilité liés à la convention «Climat» et au Protocole de Kyoto s'est faite essentiellement à partir de la variation du stock de bois en forêt en raison du poids de la déforestation dans les émissions globales et de la nécessité de règles comptables particulières au niveau de l'occupation et de l'utilisation des terres. Elle a de fait mis l'accent sur le stock de la biomasse vivante dont la variation ne participe cependant qu'à une partie du bilan de la filière forêt-bois et qui n'a pas vocation absolue à être augmenté par unité de surface pour alimenter un puits de carbone. Or, il croît aujourd'hui énormément en France métropolitaine puisque le taux de prélèvement n'est que de l'ordre de 50% de la production biologique nette. Cette situation ne va ni dans le sens d'une gestion durable des forêts, qui recherche un équilibre à long terme, ni dans celui du développement durable, qui privilégie les ressources renouvelables. Dans cette situation et du point de vue du carbone, augmenter les prélèvements permet d'actionner de nouveaux effets de substitution, d'éviter à moyen et long termes une réduction de la croissance ligneuse ainsi qu'une aggravation de la mortalité et des risques. Par ailleurs, le carbone correspondant n'est réémis vers l'atmosphère que de manière échelonnée après une contribution aux stocks de bois mort (rémanents d'exploitation, souches) et de produits. En matière de changement climatique, augmenter les prélèvements est aussi le moyen d'améliorer et renouveler les peuplements existants en les adaptant aux nouvelles conditions.

A long terme, la substitution prime donc sur l'accumulation de carbone en forêt.

¹ - Cette estimation provient du rapport entre le bilan carbone de la filière forêt-bois française, évalué à 130 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (MtCO₂eq.) et la somme des émissions françaises (490 MtCO₂eq.) augmentées des économies qui seraient perdues en l'absence de forêt et de bois (130 MtCO₂eq.).

Les stocks de carbone existants doivent cependant continuer à être considérés avec attention. Défricher, dégrader voire parfois transformer des forêts, conduit à terme à réduire le volume moyen sur pied et donc à réémettre du dioxyde de carbone vers l'atmosphère. Les incendies de forêts sont encore plus cruciaux dans la mesure où ils émettent immédiatement de grandes quantités de carbone biogénique sans permettre ni l'utilisation du bois ni l'effet de substitution qui l'accompagnerait. En outre, le stock de carbone du sol mérite aussi une certaine attention qui pousse à éviter les découverts.

Par ailleurs, il est évidemment utile de constituer de nouveaux stocks par le boisement de terrains convenant à cet objectif. La non décroissance des stocks de carbone existants est donc importante.

Les règles comptables qui ont influencé la vision qu'on pouvait avoir du puits de carbone forestier ont agi de même sur la substitution en dirigeant les regards plus vers l'énergie que vers les matériaux. Ce ne sont pas tant les règles qui sont en cause que certaines des utilisations qui en ont été faites. Le bois prélevé étant décompté de tout stock de carbone dès son exploitation, les émissions qu'il provoque lorsqu'il est brûlé ne doivent pas être comptabilisées à nouveau : c'est le principe de la neutralité carbone dont il s'est avéré qu'il pouvait être utilisé de manière abusive et susciter des distorsions en faveur de la bioénergie ou au détriment des biomatériaux dont l'intérêt est pourtant grand en matière de substitution.

Or, si l'efficacité de la substitution est claire à long terme, elle peut aussi être renforcée à court et moyen terme. En effet, c'est particulièrement aujourd'hui qu'il est crucial d'éviter d'émettre des gaz à effet de serre du fait de l'inertie de la composition atmosphérique et de l'éventualité d'un règlement du problème climatique après 2050. La lutte contre l'effet de serre ne se gagne donc pas qu'à long terme mais aussi à court terme, en soignant le bilan carbone de ce demi-siècle. Or celui-ci repose notamment sur la valeur du facteur de substitution traduisant, pour une quantité donnée de bois, l'ampleur des émissions de CO₂ évitées par rapport au CO₂ séquestré. Selon les références actuelles encore en cours d'amélioration, ce facteur est de l'ordre de 0,5 pour le bois énergie consommé dans les secteurs industriels et collectifs et peu différent de 1 pour le bois matériau contenu dans les produits finis, hors prise en compte de la valorisation des co-produits et produits en fin de vie (d'après Ademe, 2015, en considérant qu'un mètre-cube de bois provient de la séquestration d'une tonne de CO₂). Dans ces conditions, améliorer à court et moyen termes l'effet de substitution consiste à privilégier l'utilisation du bois sous forme de matériau et, chaque fois que possible, à valoriser les produits connexes, à recycler et récupérer les produits pour cumuler les effets de substitution, à utiliser en dernier ressort le débouché énergétique. Non seulement ces effets se cumulent entre eux dans ce modèle en cascade mais encore contribuent-ils à allonger la durée de vie du bois et à augmenter la quantité de carbone stocké dans les produits, pour autant que cela se traduise par des gains de parts de marché du bois sur ses concurrents.

Le changement climatique soumet donc la forêt à rude épreuve mais lui offre dans le même temps l'espoir d'un nouvel essor. Pour le saisir, une vision intégrée, cohérente, souple et évolutive est mise en avant. Intégrée car chaque peuplement fait l'objet d'une seule et même gestion qui doit à la fois s'adapter au changement climatique et contribuer à la lutte contre l'effet de serre, tout en s'insérant aussi dans l'ensemble de la gestion durable des forêts. Intégrée aussi au plan temporel où il faut à la fois satisfaire les conditions présentes et futures. Cohérente pour provoquer l'adhésion de l'ensemble des composantes de la filière forêt-bois mais encore du grand public dont le soutien est nécessaire. Cohérente aussi pour faire face aux autres secteurs et se mesurer à eux avec le maximum de chances. Souple pour tenir compte des réalités locales. Évolutive à travers les progrès du secteur recherche, développement et innovation. Avec le changement climatique et à condition de s'y adapter, la filière forêt-bois voit ses atouts mis en évidence.

Mais leur seule présence ne suffit pas face à des concurrents qui progressent eux-aussi et influencent donc les facteurs de substitution. Ces atouts doivent être utilisés à bon escient et sans cesse rebattus. À ce niveau, la recherche, le développement et l'innovation sont aussi une carte importante à jouer pour la filière forêt-bois de demain.

Sylvie ALEXANDRE

Les engagements de la France aux plans national et international

Les données à connaître : comment la forêt est-elle traitée dans la comptabilisation des GES? Quel rapport avec la COP21?

Globalement les émissions mondiales s'élèvent à 53 Gt éq CO₂ en 2012. Le Protocole de Kyoto représente 15%, l'UE 10% et la France 1% environ de ces émissions. Les forêts sont le plus important puits de carbone, très variable, et leur bilan net annuel est évalué entre 4 Gt éq CO₂ (8%) et quasi nul selon les sources, car les incertitudes sont très grandes.

Les comptabilités CNUCC et Kyoto II sont différentes, mais dans les deux cas le puits forestier français augmente depuis 1990. Cette situation n'est pas forcément un avantage car cette augmentation reflète un déséquilibre structurel entre production et récolte qui pourrait s'avérer très lourd de conséquences avec le changement climatique.

Jusqu'ici les forêts, au sein du secteur UTCATF, ne sont pas incluses dans les engagements de réduction européens, jusqu'en 2020, c'est pourquoi l'engagement de l'UE pour 2030 à la COP 21 mentionne que les modalités d'inclusion du secteur UTCATF seront élaborées avant fin 2020 ; la réflexion est en cours dès à présent.

La filière doit y participer. Il est en effet important pour l'avenir du secteur de bien comprendre quelles règles vont s'appliquer, et de participer à leur élaboration, en tenant compte des leçons du passé, et en apportant simplicité et visibilité aux engagements.

Quelle cohérence entre les engagements et les politiques mises ou à mettre en place ?

Les engagements de la France sont conformes à la politique de l'Union européenne : celle-ci a récemment, via les Objectifs énergie climat 2030 et l'INDC1 COP21, affiché - 40% d'émissions par rapport à 1990, ce qui permet de «respecter la trajectoire» en cohérence avec le Facteur 4 en 2050.

Pour la France, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (LTECV) a fixé des objectifs en cohérence avec ce qui précède : - 40% de GES/1990 en 2030 et -75%/1990 en 2050, soit le Facteur 4. Les scénarios du DNTE2 (2013) avaient déjà affiché les besoins de biomasse : ainsi le scénario ADEME affichait une augmentation de récolte de moitié (passer de 50% à 75% dès 2030).

Les «exercices» en cours (Stratégie Nationale Bas Carbone, Programme National Forêt Bois, Stratégie Nationale de mobilisation de la biomasse, Programmation Pluriannuelle de l'Energie) devront être cohérents entre eux sur le prélèvement. En outre, pour conserver la finalité d'une gestion durable et multifonctionnelle, il est nécessaire de raisonner simultanément adaptation et atténuation.

Aujourd'hui, il est de plus en plus clair que l'optimisation des services carbone suppose une cascade d'usages du matériau à l'énergie, en passant par le recyclage. Tels sont les grands principes qui garantissent la cohérence des approches à mettre en oeuvre, ce qui suppose du temps.

Comment mettre en oeuvre ces politiques publiques qui mobilisent quatre ministères et concernent de nombreux professionnels?

Une première réponse consiste à mesurer le chemin parcouru côté filière et côté Etat, qui a permis la signature en décembre 2014 du contrat stratégique de filière avec quatre ministères.

La gouvernance du contrat et l'articulation des plans national et régional pour la mise en oeuvre des différents «exercices» ci-dessus sont en elles-mêmes vecteurs de progrès, à condition que toute la filière soit là. Mais le scénario tendanciel défavorable auquel fait référence le contrat signé montre l'ampleur de la tâche interministérielle, notamment pour remettre à niveau l'investissement, à l'amont comme à l'aval. Certains outils sont d'ores et déjà mobilisés.

Enfin, il semble souhaitable de renforcer et d'élargir le dialogue amont-aval, le secteur de la scierie paraissant stratégique. Il faudrait notamment mieux faire profiter la filière du dynamisme d'image du bois auprès des clients finaux de la construction et de la réhabilitation urbaine, qui se structurent eux aussi, afin que le bois français profite mieux de ce dynamisme.

Le travail d'inclusion de la filière dans les différentes politiques et démarches du développement durable est multiforme et de longue haleine, tant les sujets sont variés. Il s'accompagne de davantage de concertation à quatre ministères, notamment via le CSF.

TABLE RONDE

«De la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés»

Mauro POINELLI

La stratégie de l'Union Européenne pour la forêt et le bois

Les forêts revêtent une importance grandissante pour la société européenne. Les forêts et autres surfaces boisées couvrent plus de 40% du territoire de l'UE, avec une augmentation de près de 0,4% par an au cours des dernières décennies grâce au reboisement et à la régénération naturelle.

Lieu habité par la plupart des espèces :

- Elles représentent un habitat particulièrement efficace pour la biodiversité,
- Jouent un rôle majeur dans la réduction de CO₂ dans notre atmosphère et dans la fourniture d'autres services environnementaux.

Mais les forêts offrent aussi un grand potentiel économique :

- Le secteur produit environ trois millions d'emplois en UE, la plus part dans les milieux ruraux
- Et 7% de la production de l'industrie manufacturière.

Dans l'avenir l'attente en produits et services venant des forêts sera de plus en plus forte :

- La demande en biomasse forestière s'annonce en forte expansion pour la production d'énergie renouvelable et le développement de la bio-économie,
- Les besoins en services environnementaux et aussi climatique seront aussi à la hausse pour répondre à un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour préparer la forêt à ce défi du futur, la Commission a récemment adopté la « Stratégie pour les Forêts et le Secteur Forestier » et un plan d'action pour les prochaines années. Ce nouveau cadre est nécessaire pour gérer durablement le potentiel des forêts de l'UE et satisfaire de manière équilibrée les attentes socio-économiques, environnementales et climatiques. Ce cadre renforce la résilience des forêts aux menaces climatiques croissantes, aux incendies, à la pénurie croissante des ressources hydriques, au développement des ravageurs.

La stratégie et le plan d'action peuvent donc être vus par les investisseurs comme une robuste assurance contre les risques futurs. La Commission développe aussi une série d'initiative, surtout dans le cadre de l'Union Climatique et Énergétique, qui devraient réduire considérablement l'incertitude liée aux développements et opportunités futures pour la forêt.

Georges-Henri FLORENTIN

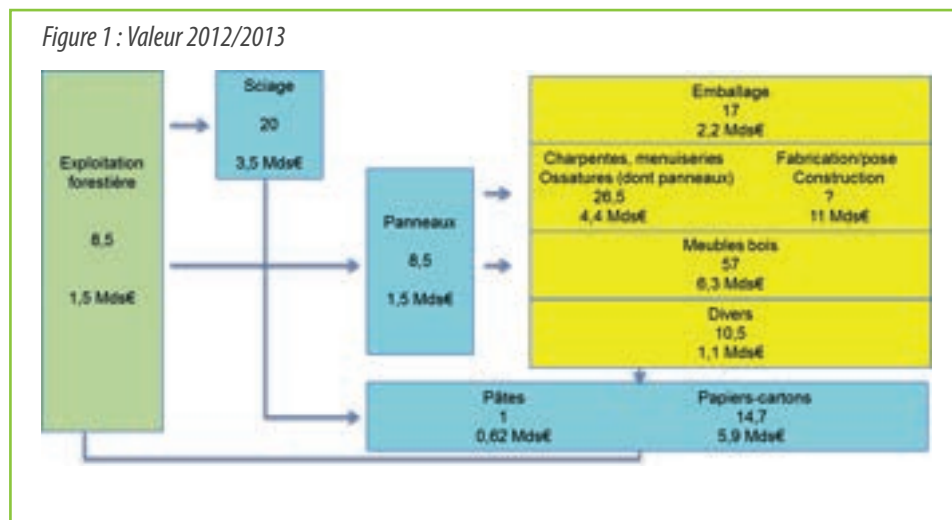
La filière forêt-bois, l'organisation des marchés et leur économie, les voies d'avenir et les enjeux

La filière forêt-bois, filière stratégique nationale, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de soixante milliards d'euros et un effectif de 440 000 emplois, voisine le secteur de la construction automobile (hors services). Ce secteur clé de l'économie française et de la lutte contre le changement climatique s'est regroupé pour être plus performant. Il bénéficie d'un regain d'intérêt de la part du grand public et de nos gouvernants, et pour peu que nos forêts ne soient pas « sanctuarisées », un « printemps du bois » semble bien devoir se lever.

La diversité du secteur (variété des produits et des marchés) est importante et interdit toute solution miracle « tirée d'un chapeau ». Le secteur de la construction y est le plus consommateur de bois (figure 1).

- Il existe bien toujours un déficit de la balance commerciale mais il faut rappeler que la part « bois » n'est pas prépondérante : 1 à 1,5 milliard d'euros sur les 5,5 milliards d'euros en 2012 (surtout meubles et papier).
- Malgré le regain d'intérêt du grand public comme de nos gouvernants pour le développement durable, il persiste un retard culturel en France à l'utilisation du bois matériau (notamment construction).
- Il faut noter qu'un changement générationnel dans les décideurs et chefs d'entreprises est en train de se produire.
- Enfin, la « filière » s'est regroupée à son initiative avec le soutien des pouvoirs publics et est enfin jugée suffisamment « stratégique » pour être intégrée au CNI.

Figure 1 : Valeur 2012/2013



Les acteurs : une filière désormais regroupée dans les interprofessions

« Seul on avance plus vite, ensemble on va plus loin. »

Deux interprofessions ont fait un important effort de regroupement ces dernières années, la première, France Bois Forêt, se concentrant sur l'amont, et l'autre France Bois Industrie Entreprises, sur l'aval.

Transversalement à toutes ces professions existaient aussi, au niveau régional, des interprofessions dont certaines sont très anciennes (comme GIPEBLOR, 40 ans). Ces vingt-deux interprofessions sont désormais regroupées au sein de France Bois Région. A elles toutes, elles lèvent des subventions aux différents niveaux régionaux de l'ordre de 10 millions d'euros.

Les trois entités FBF, FBIE et FBR travaillent désormais ensemble, et se rapprochent de plus en plus.

Il était en effet fondamental que les deux volets de la filière travaillent de concert (amont et aval, producteurs forestiers et transformateurs).

D'un côté, en termes de démarche marketing, l'amont a un besoin majeur de l'aval pour commercialiser sa production et définir les besoins futurs qui orienteront ses choix sylvicoles.

« Rien ne sert de pousser par l'amont, il faut tirer par l'aval ». De l'autre, l'aval et l'économie de notre pays (production de composants ou ouvrages stockant le carbone, amélioration de notre balance commerciale, comme des emplois) sont conditionnés par la sortie du bois de la forêt afin d'alimenter les industries de transformation.

Les pouvoirs publics, de leur côté, interviennent au niveau national au moins à travers quatre entités :

MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (forêt, scierie...), DGPE

MEIN : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique (panneaux, pâte, industries bois construction, ameublement), DGE

MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, DGALN

MLETR - Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité (rattaché MEDDE) et MENESR - Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

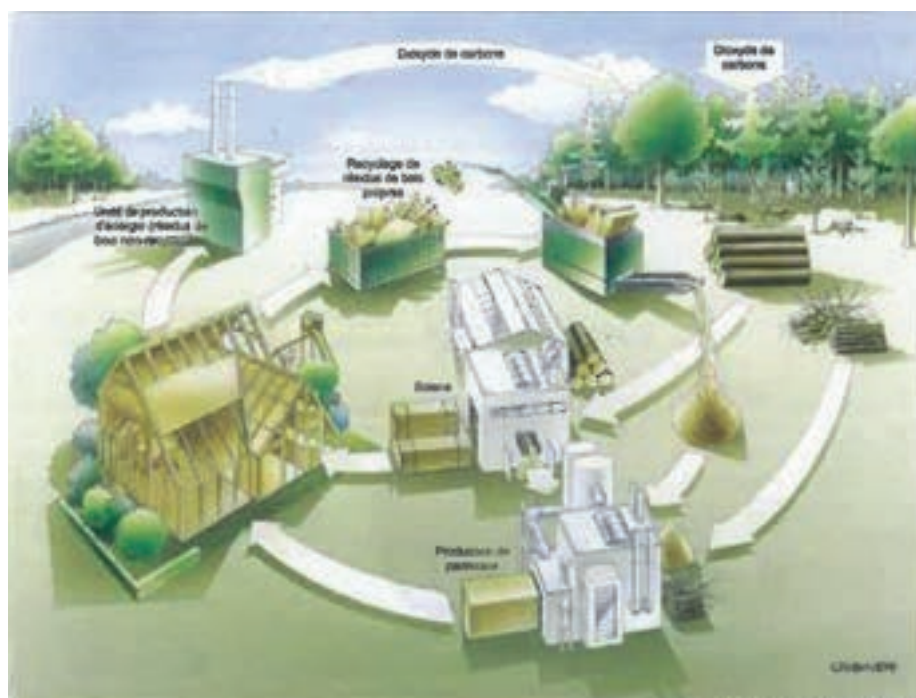
Ces acteurs publics ont eux aussi décidé de mieux se coordonner. Une instance de coordination de l'ensemble des acteurs est en outre réactivée au travers du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers devenu Conseil supérieur de la forêt et du bois.

Le consensus autour de grandes orientations

Les constats :

- Plantations en baisse,
- Part de marché du bois dans la construction toujours faible en regard d'autres pays,
- Part de la construction bois dans la maison individuelle en hausse,
- Industrialisation de la maison à ossature bois,
- Enjeu de l'adéquation des essences aux besoins (feuillus),
- Innovation pour les produits construction : bois contrecollé, poutre en I . .
- Règlementation incendie défavorable,
- Emballage : la France, leader mondial de la palette bois,
- Ameublement : la France, 4^e producteur européen, mais balance déficitaire,
- Bois fibre-papier, innovations : bois polymères, fonctionnalisation des fibres,
- Bois énergie soutenu par les pouvoirs publics : des concurrence.

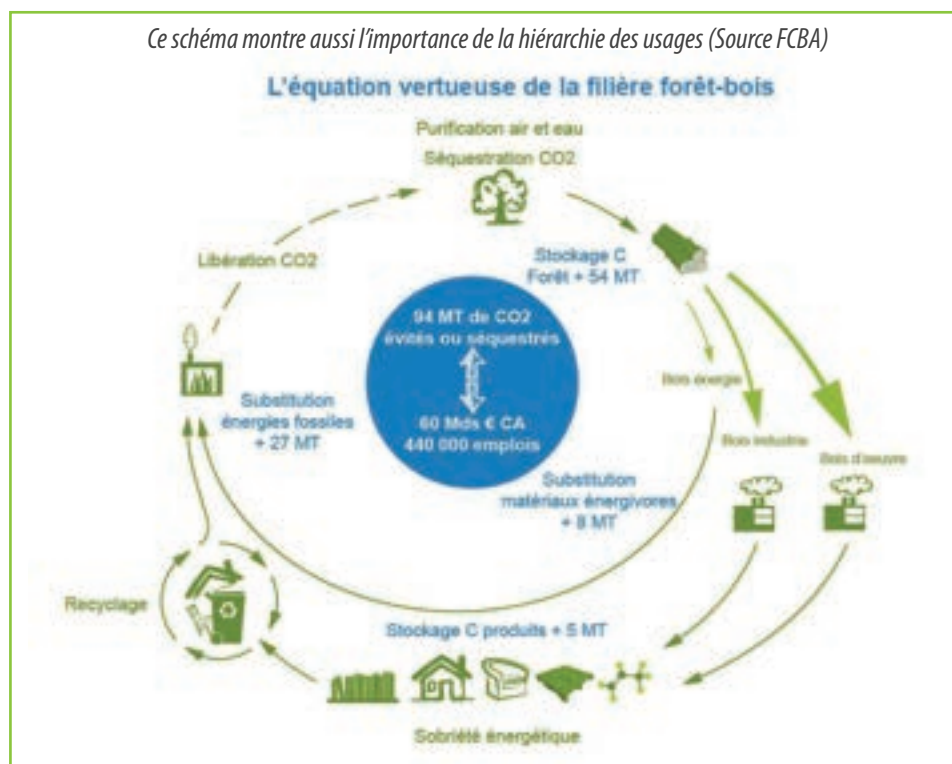
Figure 3 : (Source : CEI Bois avec l'aimable autorisation de reproduction de France Bois Forêt)



Ce « Projet forêt-bois pour la France » a pour objectif de développer, à l'horizon 2020, une filière forêt-bois stratégique à haut potentiel écologique, économique et social. La vision stratégique des professions à l'horizon 2020 porte sur 7 objectifs :

- Création de 25 000 emplois non délocalisables,
- Contribution à l'objectif de création de 500 000 logements par an et à la rénovation énergétique,
- Réduction du déficit commercial,
- Adaptation de la forêt au changement climatique,
- Maintien de la biodiversité et des services écosystémiques,
- Optimisation de la collecte de bois,
- Valorisation de tous les usages du bois.

Ce schéma montre aussi l'importance de la hiérarchie des usages (Source FCBA)



Quelques grandes avancées technologiques et innovations attendues :

- L'amélioration génétique des essences de reboisement et plantation grâce à la sélection et aux biotechnologies (douglas, pin maritime, châtaignier...). Objectifs : avoir des bois plus droits et aux nœuds mieux répartis pour le process, plus résistants uniquement pour l'utilisation en construction, plus durables dans le temps pour tous les usages, plus homogènes pour l'esthétique, aux fibres plus fonctionnelles pour la reconstitution,
- Le travail en synergie entre fonction et technologie pour définir les meilleurs itinéraires sylvicoles pour une production et une récolte importante et peu coûteuse,
- L'amélioration et la meilleure connaissance des essences susceptibles de s'adapter au changement climatique et des écosystèmes pour préserver une biodiversité raisonnable,
- L'analyse des freins psychosociologiques aux opérations de récolte et de reboisement permettant de lever par la pédagogie les blocages et « remettre l'homme au milieu » de la forêt. De même qu'il faut nourrir la planète et l'accroissement de la population, il faut la « loger »,
- La mécanisation de la récolte notamment feuillue,
- La qualification des propriétés mécaniques, acoustiques, d'usinage et de durabilité de toutes ressources dont les essences feuillues,
- L'amélioration des propriétés de ces différentes essences, des panneaux, du papier et des composants et produits qui en sont élus pour les mêmes exigences plus le comportement au feu et le confort d'usage,
- Le développement de nouveaux matériaux plus résistants aux insectes et champignons (bois traités thermiquement...), de nouveaux composants reconstitués (CLT français, avec des isolants des feuillus...), de nouveaux matériaux à base de fibres de bois pour les imprimantes 3D, de futures mousses et fils à base de bois pour les industries textiles et ameublement,
- Le développement de nouveaux systèmes constructifs ou l'amélioration des existants en vue de la construction de bâtiments de grandes hauteurs (Plan nouvelle France industrielle).
- Entre autres... Une ambition forte pour notre filière, ses acteurs de recherche et développement et les pouvoirs publics, une opportunité pour les investisseurs : préparer le futur avec le matériau du XIX^e siècle.

« Ne pas prévoir c'est déjà gémir » Léonard de Vinci.

Hervé LE BOULER

Le point de vue de la société civile

Les points de vue de la société civile et au-delà de la société toute entière vis à vis de la forêt sont nombreux et complexes. Du fait de la place culturelle et symbolique de la forêt, ils dépassent la seule rationalité économique et financière d'une chaîne de production classique : matière première bois à produire puis transformations successives.

Des enjeux majeurs et incontournables, non directement liées à l'état de l'opinion publique, s'imposent également : biodiversité, carbone en forêt, sols, protection de l'air et de l'eau. Le changement climatique vient mettre un peu plus de complexité et d'incertitudes dans le tout avec dans les cas extrêmes le risque d'effondrement local de certains écosystèmes forestiers. Ces réalités incontournables se confrontent à la réalité économique d'un fonctionnement de filière nécessitant des ressources en bois gérées, et une chaîne d'approvisionnement-transformation organisée, adaptable, résiliente avec des besoins d'innovation et d'investissement.

Ces confrontations sont potentiellement porteuses de blocages pouvant conduire aux conflits, à l'inaction et à l'abandon de la gestion forestière ou pire à la dégradation des forêts dans une fuite en avant de type récolte minière (biomasse).

Nul n'a le moyen au sein de la filière productive de bois de lever ces blocages et menaces ou d'empêcher qu'ils n'arrivent par les seules voies du fait accompli, de la contrainte réglementaire, la communication, ou les processus de marché.

La solution passe par l'organisation et le développement du dialogue démocratique entre la société civile et ses organisations et la filière forêt-bois au niveau national et des territoires, intégrant et partageant le choix d'une forêt multifonctionnelle, résiliente et durable.

Développement : Vous avez dit société civile ?

Le terme est ambigu. Dans la COP21 font partie de la société civile toutes les parties prenantes non gouvernementales, les entreprises (FBIE, FNB), les collectivités locales (COFOR), les associations environnementales (FNE). Il va de soi que ce n'est pas le sens du mot dans ce colloque.

Je m'en tiendrai donc à la définition classique de la société civile au sens des formes d'auto-organisation, (l'association 1901 le plus souvent), des composantes de la société hors les formes institutionnelles et politique et les organisations à finalité économique et sociale: les entreprises et les syndicats de travailleurs.

Vis à vis de la forêt, la société civile est présente sous plusieurs formes :

Des formes nationales, durables et structurées, ayant soit une entrée environnementale au sens large couvrant de nombreux champs de la vie collective de la nation comme le fait FNE, soit plus précisément des entrées strictes de protection et conservation de la nature. Les fédérations de randonneurs, chasseurs, de sports de nature relèvent également de cette forme nationale. Elles se retrouvent présentes dans le Conseil supérieur de la Forêt et du Bois.

Des formes locales durables et structurées à objectif assez strictement forestier telles que les sociétés des amis des forêts de l'Île de France. Ces sociétés prennent en compte mais sans exclusive les aspects de biodiversité et sont particulièrement sensibles aux aspects d'accueil du public et de paysage.

Des formes locales, temporaires, plus ou moins connectées avec les précédentes. Elles sont suscitées par des projets industriels et d'aménagements jugés néfastes et inadaptés et le plus souvent en posture d'opposants avec des plaidoyers et des modes d'actions variés, juridiques, médiatiques et parfois radicaux.

Ce paysage multiforme de la société civile ne couvre cependant pas, et de loin, l'ensemble de la construction et de l'expression des points de vue de la société prise dans son ensemble. La connaissance des points de vue de la société sur la forêt est difficile. La forêt est en grande partie un espace imaginé, objet de croyances et de cultures anciennes sédimentées jusque dans l'inconscient personnel et collectif.

Certains pensent qu'en combinant un effort massif d'éducation et de techniques de communication, les problèmes de l'acceptabilité sociale de la gestion forestière et en particulier celle des coupes et du choix des essences seront facilement résolus.

Ce serait oublier deux éléments du problème :

Une part importante de la relation entre le citoyen et la forêt met en mouvements des ressorts culturels et psychologiques profonds peu accessibles à ces techniques. Les connaissances académiques, via les sciences sociales, de ces aspects sont fragmentaires et insuffisamment prises en compte dans les programmes de recherche forestière. Une sociologie forestière à la hauteur des enjeux est pour tout dire à construire ou pour le moins à fortement développer.

Il y a souvent, au départ, un postulat considérant que les membres de la communauté des professionnels et experts de la filière forêt-bois sont sages, rationnels et en clair détiennent la vérité de ce qui est bon à faire. Dans cette vision la seule question serait de savoir comment faire changer les points de vue de la société en général et de la société civile pour qu'ils renoncent à leur propres points de vue pour adopter ceux de la filière.

Cette attitude surplombante, plus ou moins consciente, est génératrice d'inefficacité.

Sans remettre en cause les responsabilités et les droits propres à chaque partie prenante économique de la filière à définir et exercer leur métier d'entrepreneur, FNE défend plusieurs approches :

Intégrer en permanence que la forêt est bien plus qu'une machine à produire du bois et que la multifonctionnalité forestière est une nécessité et un objectif de rang supérieur à chacune des fonctions qui la composent. La prise en compte et la protection de la biodiversité à tous les niveaux : écosystèmes, espèces cultivées et non cultivées n'est pas une contrainte idéologique imposée de l'extérieur mais la condition de la durabilité et de la résilience des forêts et du maintien des biens et services qu'elle fournit à l'homme, naturellement et par la gestion.

La longueur des cycles forestiers et les incertitudes des changements climatiques imposent la prudence, la progressivité et la réversibilité dans les projets et actions d'adaptation d'un écosystème fragile. Des phénomènes régionaux catastrophiques (tempêtes, incendies, pullulation d'insectes, maladies émergentes) sont à redouter avec des conséquences en cascade dans une filière déjà fragilisée et interrogée par la mondialisation et la crise économique persistante.

Le dialogue constructif avec la société doit être organisé sur des bases démocratiques et représentatives au niveau national et surtout au niveau des territoires forestiers.

FNE, mouvements fédératif de 3000 associations de terrain, siège et agit déjà au sein des instances institutionnelles de dialogue, de concertation et de propositions, et ici même au CESE. Nous avons conclu des partenariats avec l'ONF, FRANSYLVA et les COFOR, cette liste n'est pas limitative.

Les outils de la LAAF, de la loi Biodiversité et des collectivités (chartes forestières de territoire, SCOTS, PNR) offrent les cadres pour développer et irriguer la démocratie participative forestière et le dialogue environnemental dans les territoires.

Nous sommes prêts à aller, avec vous, beaucoup plus loin dans ces approches.

C'est aussi cela investir pour l'avenir de la forêt.

Thomas NÄHER

Un exemple étranger d'intégration, d'innovation et de performance économique

Le Swiss Wood Innovation Network S-WIN est une association d'entreprises et d'instituts de recherche qui s'engage activement pour l'innovation dans la chaîne de valorisation de la forêt et du bois. Le réseau, premier interlocuteur dans le domaine de la recherche pour l'ensemble de la chaîne de valorisation de la forêt et du bois, constitue le point d'ancrage et la plateforme d'information au niveau national et international pour l'économie, la recherche et l'enseignement.

Seule la prise en compte des six domaines ci-dessous permet de mettre en œuvre de façon optimale le potentiel de la ressource renouvelable qu'est le bois. Ces domaines fixent aussi le champ d'activités de S-WIN pour ces prochaines années :

- approvisionnement en matière première,
- utilisation chimique du bois,
- valorisation énergétique,
- bois pour des composants,
- bois pour structures porteuses et bâtiments,
- prise en compte des flux de matières.

Cette importance est soulignée en Suisse par un niveau d'activité très élevé dans la recherche et le développement dans la filière du bois qui va de la recherche fondamentale - par exemple programme national de recherche « 66, ressource bois » - à la recherche appliquée avec des partenaires industriels.

En Suisse 71 % des forêts sont publiques et la majeure partie appartient aux communes bourgeoises et aux communes politiques. Les propriétaires privés possèdent environ 29 % de la surface forestière. Étant donné que les surfaces des propriétaires sont petites au regard des statistiques européennes, elles ne sont pas très intéressantes pour les investisseurs externes et sont par conséquent exploitées de manière responsable. En outre il y a des associations de propriétaires forestiers et des investisseurs qui s'engagent dans la mise en marché du bois, la production de l'énergie et de la production de plaquettes, de lamellé-collé de feuillu (www.fagusjura.ch). Ces engagements créent de la valeur ajoutée pour leur bois.

La branche de la construction bois est de grand intérêt pour les investisseurs, en particulier dans le domaine des bâtiments à plusieurs étages. Le développement continu des nouveaux immeubles collectifs en bois - en progression de 4,5 % en 2008 et jusqu'à 6,6 % en 2013 - intéresse les caisses des retraites et les fonds d'investissements.

Par ailleurs, en Suisse, l'adaptation des forêts au changement climatique entraînera un changement de composition des peuplements. Aujourd'hui ces forêts sont composées à 67 % de résineux (à 44 % de sapin rouge) et à 33 % de feuillus (dont 19 % de hêtre).

Par rapport aux autres défis, ce changement, en relation avec des coûts salariaux élevés, conduit à développer des produits et processus innovants afin de valoriser les feuillus de qualité. Cette orientation est déjà prise par des entreprises et instituts de recherches qui s'engagent sur la voie de l'innovation : le « House of natural resources » de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich (www.honr.ethz.ch) s'est engagée dans un projet-pilote avec un modèle de collaboration entre maître d'ouvrage et ingénieur, et cela, sans l'élaboration préalable de normes de construction.

Conclusion par deux grands témoins, acteurs des marchés de demain :

L'illustration du potentiel d'avenir et des performances économiques de deux productions emblématiques de la filière

Alain LEFEBVRE

Les sciages feuillus de hêtre

Responsable de la Scierie Lefebvre, puis du Groupe Lefebvre, depuis plus de 50 ans, je n'ai cessé d'investir durant ce demi-siècle.

Né d'une petite scierie créée en 1946, par mon père, pour fabriquer des caisses à poissons destinées aux mareyeurs des ports de Dieppe, Fécamp et Boulogne-sur-mer, le Groupe Lefebvre comprend aujourd'hui :

- 3 scieries dont 1 en Roumanie
- 2 usines de deuxième transformation en France
- 1 société de transport
- 1 société de métallurgie fabriquant des portes de garage et des portails en aluminium.

L'ensemble emploie près de 500 personnes.

Dans la filière bois, la Scierie Lefebvre, située aux Grandes-Ventes en Seine-Maritime, est devenue la première scierie de feuillus en France et la deuxième en Europe, grâce à un investissement de 16 millions réalisé de 2012 à 2015.

Nous ne travaillons qu'une seule essence de bois, le hêtre, que nous achetons principalement auprès de l'O.N.F, en provenance des forêts d'Eawy, Lyons, Eu, Brotonne pour Scierie Lefebvre et des forêts de Compiègne, Retz et Halatte pour Scierie Dequecker, située à Villers-Cotterêts.

Nos débouchés sont assurés par les fabricants de meubles. L'Europe ayant perdu la plus grande partie de cette industrie, nos principaux clients se situent aujourd'hui en Asie (Chine, Vietnam, Indonésie et autres) et en Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie).

Nos deux unités de deuxième transformation en France fabriquent :

Des panneaux aboutés-lamellés-collés,

Des carrelots pour les huisseries de portes coupe-feu,

Des hublots,

Des meubles de puériculture pour les crèches et les écoles maternelles (chaises, tables et autres),

Des meubles pour les collectivités (lits, commodes, autres),

Et une multitude de produits divers.

Pour réaliser ces produits et rester compétitifs en produisant en France, il nous faut investir chaque année dans les machines les plus performantes : moulurières, commandes numériques et autres. En Roumanie, nous transformons l'intégralité de nos sciages en pré-débîts, panneaux aboutés-lamellés-collés, transats pour le jardin, sommiers pour les lits d'enfants et autres.

Cette année, nous avons investi 600 000 € dans cette société.

Si nous ne mettons pas cette unité au meilleur niveau, les productions asiatiques deviendront plus compétitives et la grande distribution s'approvisionne toujours au meilleur marché.

Nous avons fait une diversification dans le domaine de la métallurgie en créant une unité de portes de garage sectionnelles et latérales, il y a une vingtaine d'années.

Nous exposons depuis le 2 novembre à Villepinte dans le cadre de BATIMAT et sommes la 1ère société européenne à présenter une porte de garage sectionnelle à portillon certifiée A2P, c'est-à-dire anti effraction.

Nous fabriquons également des portails de jardin en aluminium et des clôtures pour jardin.

Voilà les principales activités du Groupe Lefebvre qui investit environ 3 millions d'euros chaque année. Le Groupe Lefebvre est un groupe 100% familial, qui n'a jamais distribué de dividendes depuis sa création mais réinvestit ses résultats dans des outils de dernière génération.

En parallèle de mon activité industrielle, je suis propriétaire forestier et, depuis plus de 40 ans, je ne cesse de planter des chênes, hêtres, sycomores et douglas.

J'ai un programme de plantation, dans mes plans de gestion de 50 hectares, pour les 10 prochaines années, d'environ 150 000 chênes, hêtres et douglas.

La forêt française privée est pauvre en bois de qualité, faute d'investissement. Pour vous donner une idée du peu d'empressement à investir dans ce domaine, on plante, chaque année, environ 30 millions d'arbres en France, tandis qu'on en plante 300 millions en Allemagne et 1 milliard en Pologne, alors que l'Allemagne et la Pologne ont un domaine forestier moins important que la France.

Pour alimenter la filière bois française en bois de qualité et pour lutter contre le réchauffement climatique, grâce à l'action bénéfique des forêts qui captent le CO₂, je vous demande d'agir pour que des mesures soient prises pour favoriser le renouvellement de la forêt privée française.

Les Immeubles à vivre en bois

• Les enjeux

Le Marché : 50% d'urbains dans le monde et 65 millions de nouveaux habitants dans les villes tous les ans,
Enjeu environnemental : des espaces naturels préservés, une ville plus durable, des consommations énergétiques en réduction,
Enjeu Climatique : stocker le CO₂ et utiliser des matériaux renouvelables,
Enjeu Economique : développer une offre bois française, innovante et exportable, issue des forêts nationales,
Enjeu Stratégique : 8 niveaux en France, 14 niveaux en Europe, 30 niveaux en projet. . .

• Rappel et contexte du plan

Des marchés bois qui souffrent et d'autres qui émergent,
Une filière bois qui n'est pas en ligne entre ses ressources et ses débouchés,
Une absence de hiérarchisation des usages du bois,
En 10 ans la profession du bois construction a beaucoup appris, investi et communiqué sur ses savoir-faire,
Des nouvelles technos sont apparues : CNC BIM CLT Bois Béton, Assemblages innovants,
Des acteurs et des politiques publiques volontaires : DHUP, REGIONS, LTE, PNAA, PLAN NFI, etc. . .

• La force du plan

S'inspire de ce qui se fait à l'étranger !
S'appuie sur le modèle de la réussite de la maison bois,
Concevoir et produire des immeubles comme des produits,
Le concept : le bois en construction et en aménagement,
Un plan bois innovant qui fasse rêver avec des débouchés !

• Programme et planning

Les axes d'action : Technique - Réglementaire - Marketing - Communication,
Le planning : 2014 : Feuille de route - Création ADIVbois
2015 : PUCA identification des sites - Lancement concours
2016 : Lauréats concours - Lancement des chantiers
2017 : Réalisation des premiers immeubles « A Vivre Bois »

• Financement

23 actions collectives pour 8M€ sur 3 ans,
3 sources de financement privé : entreprises et mécénat, cotisations Adivbois, éco-organismes et fédérations professionnelles.

• Organisation et gouvernance

Une association, Adivbois, constituée de tous les intervenants de l'acte de construire : Maîtres d'ouvrage et d'œuvre, industriels, entrepreneurs, bureaux de contrôle, assureurs, pouvoirs publics . . .
7 commissions spécialisées qui couvrent tous les aspects techniques, réglementaires, architecturaux, design, marketing, commerciaux :
Communication, Concours, Projets et Territoires, Architecture technique-Design-Marketing, Environnement et Ressources,
Technique-Réglementaire-Economie-Energie, Labellisation.

• Une dynamique et du concret !

100 articles de presse, 5 journeaux télévisés, 25 conférences,
Levées de freins réglementaires, des normalisations et caractérisations de produits . . .
10 projets qui démarrent !

• Une compétition qui démarre à l'échelle mondiale

Toujours plus haut : 9, 10, 14, 18, 20, 24, 30 étages !
La France doit se donner les moyens d'être dans la course.
Adivbois constitue l'équipe de France de la construction d'immeubles en bois !

Pascal MAYER

Le groupement forestier d'investissement

La Société Forestière est un acteur important de services dédiés aux espaces forestiers. Elle propose des produits collectifs d'investissement forestier sous forme de groupements forestiers (valeur des actifs concernés : 300 millions d'euros sur plus d'un milliard et demi d'euros gérés par la Société Forestière).

• En termes de performances

On peut retenir les chiffres suivants (moyennes pour des groupements matures sur plusieurs années) qui traduisent une réelle attractivité aujourd'hui de l'espace forestier en termes d'investissement :

- Plus-value annuelle en capital : 3%,
- Résultat annuel distribué : 1,5%,
- Performance annuelle globale : 4,5%.

• En termes de capitaux collectés

La Société Forestière collecte chaque année environ 10 à 20 millions d'euros sur le marché primaire. Le marché national représente probablement 40 à 50 millions d'euros annuels. Il est limité par la profondeur actuelle du marché des forêts : en effet le nombre de domaines forestiers de plus de 100 hectares mis en vente chaque année varie de 100 à 150, et le nombre de ceux répondant aux critères exigés est encore plus faible : 50 environ.

• En termes d'intensité de gestion

L'intensité de la gestion dans un groupement forestier est supérieure à celle des autres forêts de production et se traduit (toutes garanties de gestion durable étant apportées par ailleurs) par le fait qu'il est prélevé en moyenne 6 m³ par Ha/an de bois contre 4 m³ par Ha/an en moyenne nationale.

Le groupement forestier « classique » demandait des évolutions.

• En quoi le GFI répond-il à cette attente?

Les groupements forestiers d'investissement (GFI) pour lesquels l'appel public à l'épargne est possible pourraient permettre d'accroître la taille des patrimoines gérés, réduire les risques techniques et minimiser les charges de structure, tout en faisant bénéficier les investisseurs d'une protection maximale par application des règles spécifiques aux fonds d'investissement alternatifs (FIA).

• Quelle condition de réussite au sein d'une clientèle d'investisseurs, particuliers ou institutionnels?

D'autres catégories d'investisseurs que la clientèle type actuelle, dotée de patrimoines conséquents ou de revenus élevés, pourraient être concernées par un GFI susceptible de faire appel public à l'épargne, doté des mêmes qualités propres à cette classe d'actifs et d'une sécurité renforcée pour l'épargnant. L'étroitesse du marché actuel des forêts reste un frein mais le développement de nouveaux groupements pourrait contribuer à dynamiser la gestion durable des forêts françaises de production.

Vanessa GIRAUD

Les prises de participation en capital

La banque publique d'investissement, Bpifrance, a démarré son aventure avec la filière bois fin 2009. Un premier fonds d'investissement de 20 M€ a été créé pour 12 ans, il a financé neuf entreprises pour des projets d'investissements productifs dans la première transformation.

Ce premier fonds a été investi dans le temps imparti, soit 4 ans, et il a permis un effet de levier de 10 sur les investissements dans les entreprises financées. C'est remarquable et hors norme dans la profession.

Deux sorties par anticipation ont déjà eu lieu avec une rentabilité très correcte pour le fonds, ce qui veut dire qu'on peut raconter de belles histoires dans cette industrie.

Bpifrance capitalise aujourd'hui sur son expérience et lance un deuxième fonds d'investissement dans les première et deuxième transformation du bois. Deux ouvertures dans la stratégie du fonds sont à retenir :

- la possibilité d'investir dans le secteur du meuble,
- et la possibilité de faire des opérations de transmission (donc du rachat de titres, là où le fonds 1 ne pouvait que souscrire à des augmentations de capital ou des émissions d'obligations convertibles dans une logique de capital développement pur).

Le fonds a une taille à ce jour de 27 M€ financés à hauteur de 25 M€ par Bpifrance, 1 M€ par l'UNIFA, 1 M€ par le CODIFAB.

Il a réalisé son premier investissement en septembre. Ses tickets d'intervention vont de 1 M€ à 5 M€.

La filière traverse aujourd'hui une période certes critique, mais nous sommes convaincus du momentum pour investir, et profiter d'opportunités de consolidation puis de reprise selon les marchés.

Si les statistiques détaillées par filière concernant le CICE ne sont pas connues, la filière forêt-bois profite à plein de tous les outils de financement «bas de bilan» : Bpifrance intervient en financement de trésorerie dans le cadre du préfinancement du CICE par exemple, mais également avec toute une palette de prêts, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (prêt export, prêt vert, prêt croissance, prêt robotique).

Eric TOPPAN

Les financement participatifs

Qu'est ce qu'un Business Angel ?

Un Business Angel est une personne qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise à fort potentiel et qui, en plus de son argent, peut mettre gratuitement à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

			
Nombre de Business Angels	400 000	50 000	4 000
Montant total levé	20 Mds\$	3,75 Mds£	0,1 Mds€
Nombre d'entreprises financées	50 000	10 000	350

Prêter, investir et donner sont aujourd'hui réalisables par une foule de particuliers via des plateformes en ligne, c'est le financement participatif par la foule, le crowdfunding.

Cette pratique ancienne a réellement pris son essor grâce à internet. Ainsi, des porteurs de projets recherchent des financements auprès de contributeurs privés. Un grand nombre de personnes donnent, prêtent ou investissent un petit montant qui permet aux porteurs de projets de trouver les fonds demandés. Cette nouvelle vague de la finance, a permis en France de lever 152 millions d'€ en 2014 (le double de 2013) : 57% sous forme de prêt, 25% en dons et 18% en investissement.

L'avenir du financement participatif semble prometteur puisque 56 % des Français connaissent le financement participatif, 7 % ont déjà contribué à un projet et ils seraient même 43% à être prêts à participer à une campagne participative d'ici cinq ans. De belles perspectives donc pour la filière en particulier.

Montant de collecte moyenne par projet en 2014 (en euros)



Les adhérents de Forinvest Business Angels, association française des forestiers investisseurs créée en mai 2010 à l'initiative de la Fédération Forestiers Privés de France, souhaitent contribuer à la dynamisation de la filière bois et à la valorisation des bois issus de la forêt française.

Les entreprises de notre filière ont d'importants besoins en capitaux pour innover, se développer, se moderniser et renforcer leur compétitivité. Ainsi les 300 millions d'€ investis par les entreprises chaque année le sont pour beaucoup en autofinancement.

Les 200 propriétaires forestiers membres de Forinvest BA sont convaincus que notre filière est riche d'opportunités. Ils souhaitent accompagner les chefs d'entreprises dans leurs investissements et leur développement. Ils espèrent ainsi contribuer à une meilleure valorisation de leurs bois et de la filière sur le territoire national.

Forinvest BA étudie ainsi toutes les demandes de financement qui émanent d'entreprises nationales d'exploitation et de transformation du bois, d'innovation technologique dédiée à la filière, de mise en œuvre dans les différents secteurs d'activité.

Le réseau a pour objet, dans le respect de la déontologie des Business Angels, la mise en relation de ses membres avec des entrepreneurs de la filière bois de notre pays sélectionnés sur la base d'un projet d'entreprise structuré, motivé et avec de réelles perspectives de développement.

Forinvest reçoit plus d'une centaine de projet par an. Le Comité de Sélection, qui réunit une vingtaine d'experts métier et finance, sélectionne une quinzaine de dossiers pour une instruction approfondie : projet, plan d'affaires, technologie, équipes, analyse financière... sont expertisés au cours de rencontres et échanges réguliers avec les porteurs de projet pendant en moyenne 6 mois. En cas d'accord sur le projet, sa mise en œuvre et la valorisation de la société, les adhérents de Forinvest investissent directement au capital de l'entreprise et le binôme d'instructeur accompagne l'entreprise tout au long du projet soit pendant au moins 5 ans et met ainsi à disposition en plus de l'apport en capital, leurs compétences et leurs carnets d'adresse.

En 5 années d'existence, Forinvest est devenu l'un des premiers réseaux de Business Angels en France. Les membres du réseau ont investi 1,3M€ au premier semestre 2015, ce qui représente près de 7% des investissements des Business Angels en France.

Jacques DUCERF

Les engagements d'une banque française sur la filière forêt-bois et son approche

- Le financement filière forêt bois vu par la banque

Comment nous voyons cette filière ?

Le Crédit Agricole est un partenaire de longue date des acteurs de la filière forêt-bois : il partage leur vision de long terme et leur présence dans les territoires.

Cette filière participe d'ailleurs dans 3 des domaines d'excellence du groupe, distingués et confirmés par le projet de groupe : l'agriculture, l'économie de l'environnement, et le logement.

Le Crédit Agricole est la seule banque présente à tous les stades de la filière forêt-bois : c'est la 1^{ère} banque de l'amont forestier et des industries de transformation, le 1^{er} financeur des réseaux de chaleur à la biomasse bois, le partenaire des coopératives forestières et des communes forestières.

Nous sommes aussi devenus le 1^{er} assureur des forêts françaises par l'intermédiaire de notre filiale Pacifica.

- La filière est complexe et comporte de très nombreux acteurs qui évoluent sur des marchés différents, avec pour débouchés finaux, la construction, l'emballage, le papier-carton, l'ameublement, le bois-énergie,
- Les entreprises sont principalement des TPE et PME, dépendantes de leurs marchés mais aussi de la conjoncture économique générale et des handicaps qui frappent l'industrie. Ces entreprises ont un point commun : elles ont des activités très capitalistiques, avec un fort besoin d'investissement,
- Les propriétaires forestiers constituent une clientèle encore plus diverse, et difficile à identifier puisqu'ils ne vivent généralement pas de leur forêt. Il n'est donc pas facile de cerner leurs besoins spécifiques.

Quels produits mettons nous à la disposition de cette filière ?

Les produits bancaires classiques : prêts moyen et long terme, financements de court terme, cautions, interventions en fonds propres, Des produits spécifiques à la propriété forestière : le CIFA.

Ces produits sont-ils adaptés aux spécificités de la filière ?

Les entreprises industrielles de la filière, qui sont en majorité de petites et moyennes entreprises, peuvent trouver les produits qui correspondent le mieux à leur situation et à leurs besoins dans la palette des financements bancaires.

Les interventions en haut de bilan concernent des entreprises d'une certaine taille, prêtes à admettre un financier dans leur actionnariat : les entreprises familiales, nombreuses dans cette filière, n'ont pas toujours ce réflexe et tendent à préférer les prêts bancaires quand elles en ont la possibilité.

Toutefois, il y a une place pour ces interventions en fonds propres.

Concernant les propriétaires forestiers, les produits d'assurance et le CIFA nous paraissent bien adaptés à leurs besoins et notamment :

- L'assurance tempête qui concerne encore des surfaces trop réduites. Ainsi avec les incitations fiscales, on peut assurer une forêt pour une cotisation raisonnable par hectare avec de bonnes garanties,
- Le CIFA résulte d'une législation très récente, et est encore mal connu des propriétaires. Il s'agit d'un outil intéressant parce qu'il est entièrement dédié à la forêt.

Le soutien à l'industrie du bois vu par le professionnel

- Commentaire sur le CICE,
- 3 mesures phares pour soutenir la filière feuillue,
- Assurer l'approvisionnement en matières premières d'une filière feuillue en pleine restructuration,

Poursuivre le soutien de la filière par la fiscalité :

- « le Suramortissement » de 40% mis en place en 2015 est une très bonne mesure. Elle doit être pérennisée avec en complément la mise en place d'une provision pour investissement comme cela se fait dans beaucoup d'autres pays forestiers européens.
- Mettre en place des financements hauts de bilan adaptés aux besoins de l'industrie du bois :
 - C'est une industrie lourde qui a besoin de capitaux pour financer ses investissements et son important besoin en fonds de roulement,
 - Pour se développer correctement, elle doit apporter d'avantage de valeur ajoutée à ses productions de sciage et donc aller plus loin dans la transformation

Permettre aux entreprises de la filière d'accéder au PIA (Programme Investissements d'Avenir) comme c'est le cas pour l'Agroalimentaire et toutes les filières d'avenir.

**Le Bois est une solution pour le climat, pour la transition énergétique et pour l'emploi.
Peu de filières remplissent simultanément ces 3 critères.**

Jean-Yves HENRY

Les sources nouvelles de financement pour l'intensification de la gestion forestière

Cette intervention fait l'objet d'une présentation détaillée au chapitre 3 - Les propositions de l'ASFFOR - de ce dossier.

6. Les participants

Liste arrêtée au 27 octobre 2015

- Achard Pierre** / Président / ASFFOR
- Ader Anna** / Rédactrice en chef / Wood Surfer - Editions des Halles
- Ahouzi Hicham** / Etudiant Panthéon-Sorbonne /
- Alba Marjorie** / Chargée Mission / GIE MACIF MUTAVIE FINANCE
- Alberny Alain** / Président / ASPP
- Alexandre Sylvie** / Déléguée interministérielle - ministres de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité / MEDDE / MLETR
- Alexis Mary** / PTE / ALCADOM
- Allard Latour Franck** / Dirigeant /
- Alriq Françoise** / Directrice Générale Adjointe / FNCOFOR
- Amand Francis** / - / Médiateur des relations commerciales agricoles
- Amboise Paul** / Technicien Forestier / Indépendant
- Andrieu Claude** / Architecte gérant / EURL A3
- Angel Paul-Jacques** / Urbaniste /
- Angenault Catherine** / Avocat / Cabinet Assous-legrand
- Angrand Louis** / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
- Anselin Thibault** / Apprentis Gestionnaire Forestier / Fiducial Gérance
- Armand Anne** / Chargé de Clientèle / AIAC
- Asfaux Denis** / Secrétaire / Association Française d'Agroforesterie
- Assous-Legrand Marie Lise** / Avocat / Cabinet Assous-legrand
- Aubert Gilon Jean-François** / Chargé de mission auprès de la Sous directrice International / DGPE / MAAF
- Augustin Dominique** / Secrétaire général / Commission des participations et des transferts
- Ayrault Elisabeth** / Présidente-directrice générale / Compagnie nationale du Rhône (CNR)
- Bacot François** / Président / Comité des Forêts
- Baghdali Abderrahmane Nabil** / Chef de service / SEAAL
- Bailly Alain** / Directeur du Pôle Biotechnologies Sylviculture Avancée / FCBA
- Balix Fabrice** / Directeur Industriel Division Aménagement de l'Habitat / Lapeyre
- Ballin Jean-Philippe** / Directeur Groupe- Contrôle Dépositaire / CACEIS
- Barbe Mickael** / Enseignant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
- Barbe Nathalie** / Adjointe à la sous-directrice des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie / DGPE / MAAF
- Barbier Max** / Chargé de mission / CGET
- Barbier Claude** / Directeur en retraite / CRPF
- Barbier Luc** / - / UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
- Barlier Aude** / Directeur Général / GIPEBLOR
- Baron Gilles** / Chef de service conception / Bouygues construction nord est
- Barré Jérôme** / Avocat - Associé / Franklin Société d'Avocats
- Bartmann Jean Luc** / Expert Forestier / Cabinet d'Expertise JL Bartmann et Associés
- Battie Henri** / Président / COFORET
- Baverey Philippe** / Assistant Maître d'Ouvrage d'Exécution / CDE PETRA PATRIMONIA / ESPRIT BOIS
- Beaujour Pierre** / Professeur / Ministère de l'éducation nationale
- Bechu Clémence** / Directrice du développement / agence d'architecture Anthony Bechu et associes
- Belkacem Said** / Enseignant / Institut Charles Quentin
- Belussi Gerard** / Cadre commercial / SNCF
- Benabadi Fadel** / Directrice / Agence Fargo Ressources de la Nature
- Bénézit Jean-Jacques** / Ingénieur général / CGAAER / MAAF
- Benoist Nadine** / Journaliste / INTERPRESSE
- Benoit Gilles** / Exploitant forestier / ATRIA
- Benoit Guillaume** / Ingénieur général / CGAAER / MAAF
- Benoit Jennifer** / Chargée de communication / PROFESSIONSBOIS
- Berard Nicolas** / Président / BEBOIS SAS
- Berg Jean-Laurent** / Architecte / Berg architecture
- Berlioz Jacques** / Directeur de publication / Le Bois International
- Bertacchi Luca** / Architecte / agence d'architecture Anthony Bechu et associes
- Bertet Sarah** / - /
- Bertin Sophie** / Consultante / EKOLOG
- Bertrand Marc** / Directeur Général / La Française REM
- Besse Dominique** / Consultant / Cirway Consulting
- Beyer Maire André** / Maire / Mairie de WALBACH
- Billot Georges** / Architecte / Architecte DPLG
- Bing Jean-Marc** / Chargé de mission auprès du Secrétariat général / Fédération Bancaire Française (FBF)
- Bing Jean-Baptiste** / Assistant-doctorant / Université de Genève
- Blachon Alexandra** / Responsable de projets / Sodearif
- Blanc Jean-Marc** / Président / Amis de l'ECL
- Blanc Frederic** / Gérant / SCIERIE BLANC
- Blaud Bernard** / Senior Executive / Bnp-paribas Securities Services
- Bobroff Jacotte** / Responsable de recherche / Bobroff sarl
- Boccard Sandrine** / Consultante communication & marketing / Conseil indépendant - Rhéatis
- Bodilis Brigitte** / Assistante de Direction /
- Boichot Anne-Laure** / Architecte Spécialisée Bois / Tangram Architectes
- Boilley Eric** / Directeur / Le Commerce du Bois
- Boilot François** / Ingénieur / AUXIME
- Bonzom Jules** / Retraité /
- Bordas Philippe** / Directeur / GMX
- Borzeix Véronique** / Sous-directrice filières forêt, cheval et bioéconomie / DGPE / MAAF
- Bouarroudj Rabah** / Gérant / Alchimie Immo
- Bouflija Mohamed** / - / fonctionnaire
- Boulanger Christine** / Ingénieure commerciale Grands Comptes / Alma Consulting Group
- Bour Emmanuelle** / Animatrice / CSF BOIS
- Bourdeau Michel** / - / MB / A
- Bourge Yves** / Responsable commercial / Briand construction bois
- Bouvarel Luc** / Directeur Général / Forêts Privées de France
- Branger Frédéric** / Chargé de mission Usages du bois et atténuation du changement climatique / MAAF
- Brassens Bertrand** / Inspecteur général des finances / Ministère de l'Economie
- Bréchnignac Daniel** / - / Bayspring investment partners
- Breuillaud Christian** / Architecte / BL Architecture
- Brochet Nadine** / Conseil / NB Développement
- Brodut Loïc** / Responsable forêt / Conseil Départemental Seine-et-Marne
- Brugiere Yves** / Membre de l'Inspection Générale / ONF
- Bruno Bernard** / Consultant / GREENWINDOW
- Bruxelle Hervé** / Président / ITC DEVELOPPEMENT
- Bulembi Christel** / Etudiant / Université Federal de Goiás
- Cabaret Jean-Pierre** / Chargé de mission / MEDDE
- Cagnon Michèle** / Chef de projet / Indépendant
- Calleja Vincent** / Directeur administratif et commercial / Tertu sas
- Camara Ramatoulaye** / Adjoint animation / Ville de Paris
- Cambou Helene** / Responsable marché de l'agriculture / GROUPE BPCE
- Cambrillat Sophie** / Architecte / Architecte
- Cao Henri** / Gestionnaire Efarco / EFARCO
- Cappelaere Benjamin** / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
- Carcelen Anne** / Directrice / Architecte / FRANCOIS LECLERCQ ARCHITECTE
- Castel Marine** / Ingénieur bois - construction durable / QeBois
- Cateau Jean-Charles** / animateur /

Caullet Jean-Yves / Président de l'ONF, Député / ONF
Cavanna Evelyne / Consultant indépendant retraité / Cavanna
Cespedes Patricia / Collaboratrice parlementaire / Assemblée Nationale
Chabrilat Remi / Directeur productions et énergies durables / ADEME
Chainard Jean Claude / Ingenieur / Cabinet CHAINARD Consultant
Chalain Patrick / Président / L'INTERNATIONAL BUSINESS CLUB
Chalendard Romaric / Dsfd / Sqfsq
Chambost Marc / Président Conseil de Surveillance / CHAMBOST
Chanel Jérôme / Directeur d'Agence / Alliance Forêt Bois
Chanrion Patrice / Manager Pôle Professionnel Palettes / FNB
Chapelais Daniel / Manager / Vinci Immobilier
Charmasson Luc / Président / FBIE
Charmasson Thomas / Président / GIPEN
Charpentier Erwan / Directeur adjoint / FNETD
Chatain Sophie / Ecrivaine Editions Beauléaire / EDITIONS BAUDELAIRE
Chatelain Nicolas / Souscripteur Agriculture / PARTNER RE
Chavarot André / Ancien Conseiller agricole du Premier Ministre Raymond Barre /
Chavigny Christine / Expert comptable / Cabinet Chavigny
Chemin Marie José / Urbaniste / Proxima
Chevalier François / Dirigeant / IMSPACIA
Chiozza-Vauterin Christine / Responsable de l'Offre Immobilière / 1818 Immobilier
Chomette Pierre / Architecte DPLG / Chomette-Lupi et Associes-Architectes
Christophe Jean-Pierre /
Head of public investment finance / DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG
Claude Anne-Audrey / Valuator real estate / CLUB DES JEUNES FINANCIERS
Clayssen Jacques / Auteur / Demarches
Clement Thierry / Expert titulaire / Expert forestier
Cloarec Simon Marion /
Architecte- conseil AMO bois / Marion Cloarec Wood Consultancy
Cogneau Sylvie / Chargée de communication / ADEME
Coinon Jeremie / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Coisne Sylvie / Vice Présidente / FRANSYLVA FEDERATION FORET PRIVEE
Collignon Anne / - / Scierie Collignon
Collin Véronique / Avocat associée / DLA Piper France LLP
Colombani Laurence / Gérante / Courtage & bois
Commun Jordan / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Constant Françoise / Conseil réglementaire en asset management /
Contrari Sébastien / Avocat / Wuji Law Firm
Convers Françoise / Maitre d'oeuvre en bâtiment / CONVERS Françoise
Corazza Yolande / Responsable Juridique / CLB
Cordier Paul / Commercial / France poutres
Cortet Michel / Chef de Service / Société Forestière de la CDC
Costaz Patrick / Président d'honneur / CNEFAF
Cotelle Sylvie / Enseignante / Université de Lorraine
Coudert Sylvestre / Président-directeur général / Cabinet Coudert
Courboulay Guillaume /
Expert Forestier / Cabinet d'Expertise JL Bartmann et Associés
Courtoisier Roland / Correspondant de Presse / INTERPRESSE
Coutard Caroline / Etudiante / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Coutris Ronan / Architecte / Ronan Coutris architecte
Couturier Christophe / Directeur Général / ECOFI INVESTISSEMENTS
Crasnier David / Directeur général / Briand construction bois
Creau Pierre / Gérant / Axyome
Crenet Alain / ACCI / Gérant
Creuchet Dominique / Architecte - expert judiciaire / Architecte
d'Acher Elzbieta / Ingénieur conseil / AIB
Dages Jean Yves / Président / Groupama
Dagorne Lucie / Architecte / STAP
d'Aligny Valérie / Analyste financier S.F.A.F. / SFAF
d'Argoulet Christian / Senior Advisor / ETI FINANCE
Darses Ophélie / CGEDD / MEDDE
Dauriac François / Retraité /
Davranches Nicolas / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
de Boisdeffre Christian / Cadre / Ministère
de Brauer Philippe / Président commission Internationale / CGPME
de Bresson Arnaud / - /
de Champs François / Gérant / GF de Beauséjour-Chateauvert-Croisiers
de Chatillon Renaud / Business Angel / Bio à la une
de Coupigny Olivier / Directeur Général / ING LEASING France
de Forges Sylvain / Directeur général délégué / AG2R LA MONDIALE
de Gaudemar Henri / Prédident du conseil d'administration / Fiducial Gérance
de Giovanni Gerard / Président-directeur général / Meije development SARL
de Gouvion Saint Cyr Audoin / Secrétaire général / CODIFAB
de Grandmaison Hugues / Expert Forestier / CNIEFEB
de Haut de Sigy Gilles / - /
de Hercé Eric / Directeur Opérationnel / Panofrance
de Herdt Pascal / Architecte / PôlePLUS architecture
de La Bretesche Xavier / Directeur / XLB Assurances forêts
de La Chapelle Laurence / Assistante / ETAT
de La Rochère Eric / Délégué Général / ARBOCENTRE
de La Selle Alban / - / Com'Publics
de Lagaussie Olivier / Délégué Général / SIEL
de Larouillère Isabelle / Administrateur / Rilc
de L'Estoile Marie / Conseiller / CESE
de Lignerolles Thierry / Directeur adjoint - banquier privé / Neufilze OBC
de Lorget Nicolas / Directeur Général / ETI FINANCE
de Maigret Armand-Ghislain / - / Syndicat des Forestiers Privés
de Malleray Olivier / Directeur général délégué / MACIF MUTAVIE FINANCE
de Mazières Jertta /
Conseiller / Délégation Permanente de Finlande auprès de l'OCDE
de Menthier Nicolas / Directeur de la prospective, de la veille
et de la valorisation de l'information scientifique et technique / IRSTEA
de Monclin Bruno / Président / CIBE
de Montalembert Bruno / Administrateur / OBER
de Monteynard Dominique / Gérant / Equigest
de Mortemart Charles / Gérant / GF Les Coques aux Moines
de Nicolay Elizabeth / Broker / XYZ
de Nicolay Ghislain / Broker / XYZ
de Pellegars-Malhorte Sabine / Déléguée / FRANCE GBC
de Pennart Agathe / Etudiante en Master / IESEG School of Management
de Pommereau Jacques / Gérant Groupement Forestier / GF de Beaujeu
de Rosnay Bruno / Propriétaire forestier /
de Rouffignac Aliénor / Doctorante / IRSTEA
de Saint Priest Thibault / Secrétaire Général / Centre des professions financières
de Sèze Marc-Antoine / Président / PEF
de Soulanges Jean / Administrateur A.P.A.I / APAI
de Warren Michel /
Directeur de l'Investissement et de la Gestion Privée / Société Forestière de la CDC
Debeaumont Mickael / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Debegny Aurélien / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Deguen Nathalie / - /
Deguen Daniel / Président d'honneur / Centre des professions financières
Delabouglise Fabienne / Déléguée générale / Nord Picardie Bois
Delatte Michel / Actuaire / CCR

Delavenne François / Président / **FD & Associés**
Delevoe Jean-Paul / Président / **CESE**
Delourme Arnaud / Chargé de mission / **Coteaux de Seine Environnement**
Delourme Olivier / Adhérent / **L'Aiguillon-Nièvre**
Denibas Clément / Etudiant / **Lycée Forestier - Château de Mesnières**
Depelet Olivier / Directeur Associé Dpt Agriculture / **IDIA Capital Investissement**
Deramchi Fadhil / Consultant indépendant / **CESICONSULTING**
Dereix Charles / Ingénieur général / **CGAAER / MAAF**
Derkenne Chantal / Socio-Economiste / **ADEME**
Deroin Christine / Retraitée / **Insee**
Descat Marie / Chargée de mission / **FEDENE**
Deschamps Benjamin / Etudiant / **Lycée Forestier - Château de Mesnières**
Deslandres Virginie / Avocat à la Cour / **Cabinet d'avocat**
Desmedt Jean Marc / Président UNA CMA / **CAPEB**
Desmichelle Corentin / Gérant / **Atelier Desmichelle Architecture**
d'Estienne du Bourguet Cyril / Avocat à la Cour /
Detours Philippe / - / **Demeter Partners**
Deville Richard / Délégué général / **Centre des professions financières**
Devingt Sandrine / Directrice / **Explorentiel**
Devinoy Annick / Directrice du Département |
Clientèle Privée Internationale et Haute Fonction Publique / Banque Transatlantique
d'Harcourt Philippe / Dirigeant / **GF du Domaine de Vibraye**
Dhôte Jean-François / Directeur de Recherches / **INRA**
Didierjean Célia / Chargée de mission / **DRIAAF**
Dieulesaint Yves / - / **GECEA**
Dinguiard Frederic / Consultant / **Andal Conseil**
Diop Fode / Président / **Ordre des Architectes du Sénégal**
Doerler Pierre / Président / **UNION PNR BRIE et MORIN**
Donadiou de Lavit Xavier / Corporates / **AFTS**
Doreau Auréline /
Ingénieure de recherche / Chaire Paysage et Energie - ENSP Versailles Marseille
Dossin Jean / Expert marché groupe PGS / **PGS Group**
Douay Justine / Stagiaire communication / **CNDB**
Doucet Florence / Expert sectoriel / **Crédit Agricole SA**
Doullens Guy / - /
Douvain Anne / CM CDT / **PRIF**
Dragicevic Arnaud / Enseignant-chercheur titulaire de chaire / **Agro ParisTech**
du Tieu Hat Félix / Credit Manager & Chef de Projet IT / **ORANGE SA**
Dubertret François / Administrateur / **COFHUAT**
Dubois Fabien / Chargé d'affaires Prescripteur / **Scierie Piveteau Bois**
Dubreuil Christian / Directeur Général / **ONF**
Duca Laurence / - / **LDRP ARCHITECTURE**
Ducerf Jacques / Président / **Crédit Agricole Centre-est**
Ducret Patrick / Retraité / **BNP**
Dufour Cathy / Déléguée générale / **UNIFA**
Dujardin Thierry / Président / **Agence Qualité Ouvrages Bois**
Dupas Mylene /
Chargée de mission suivi économique de la filière forêt-bois / DGPE / MAAF
Dupond Louise / - /
Dupuy Anne / - / **INDUCAL**
Durand Norbert / Retraité / **ENGIE**
Durand Chantal / - /
Durand Patrice / Directeur général / **FNEDT**
Duret Sandy /
Avocat au Barreau de Paris / Fischer, Tandau de Marsac, Sur & Associés
Durif Pierre / Gérant / **GF SAINT-JUST**
Dussion Marie-France / Inspectrice de l'enseigneemnt agricole / **DGER / MAAF**

Eglem Jean-Yves / Professeur émérite / **ESCP Europe**
Emery-Dumas Anne / Sénatrice / **Sénat**
Erragne Philippe / Responsable Patrimoine Immo / **Fonds de Garantie**
Espitalier-Noel Rebecca / - /
Etendard Anne-Valérie / - /
Eustache Jocelyn / Gérant / **Homéco construisez nature**
Fabbri Benoît / Chef du Service Régional de l'Economie Agricole,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt de Lorraine / MAAF
Facquer Pascal / Responsable de la division contrôle interne / **Mget**
Fages Gilles / Président / **Architecteurs**
Falcone Patrick /
Adjoint au directeur général chargé des relations institutionnelles / ONF
Fargette Mireille / - / **IRD**
Farnetani Duccia / Ingénieur Associé / **BET AR-C**
Faure Matthieu / - / **MF CONSEIL**
Fekih Yosra / Etudiante / **ENIGA**
Feldman Rivca / Structureur Produit Diversification Immobilier / **Amundi Immobilier**
Ferchaud Emilie / Chargée de mission / **CODIFAB**
Fermé François / Directeur projets / **Mollien Conseil**
Ferte Laurent / Dirigeant / **FERTE CONSEILS**
Ficheur Alain / Médiateur national délégué / **Ministère de l'Economie**
Fieni Eliane / Consultant / **CBA**
Filhol Arnaud / Directeur Général / **France Valley**
Fillon Michèle / Assistante / **France Bois Forêt**
Florentin Georges Henri / Directeur Général / **FCBA**
Forsans Olivier / Président / **MaForêt**
Foule Maurice / Gérant / **FOULE SAS**
Foulon Claude /
Porteur de Projet / Agri Agro Environnement - Applications Végétales - Bénévolat
Fournier Antoine / Etudiant / **Lycée Forestier - Château de Mesnières**
Fradin Guy / Président de la section forêts, eaux et territoires / **CGAAER / MAAF**
Fraisse Michel / GERANT / **BIOBAT**
Fremont Jean Marc / Conseiller Forêt / **IGN**
Frerot Maeva /
Chargée de mission bois énergie et approvisionnement / NORD PICARDIE BOIS
Fuseliez Sabrina / Responsable département Bioenergie / **ENRO**
Gajan Alain / Membre du conseil d'administration / **AG2R LA MONDIALE**
Galbon Patrick / Ingénieur Conseil EnR / **GIPIIM**
Galbon Nicolas / TNS / **GIPIIM**
Galinier Etienne / - / **Agence Fargo Ressources de la Nature**
Garret Alexis / Responsable Maitrise d'ouvrage / **ADEF**
Garry Michelle / Juriste conseil environnement et développement durable / **Consultant**
Gaudry Pauline / Architecte gérante / **WY-TO ARCHITECTS**
Gaultier Bernard / Conseil Financier /
Gauthier Marlene / Président-directeur général / **ARAM**
Gauthier Serge / - / **Cabinet d'avocat**
Gauthier Marc / Expert judiciaire / **GAUTHIER**
Gauthier Samantha / Coordinatrice de campagne (programmes forêt) / **Of-FEEE**
Genere Benoit / Resp. offre et commercialisation des bois / **ONF**
Gentili Joelle / Directrice clientèle institutionnelle / **BANQUE SBE**
Geoffroy Albanel / - / **GF de Cuy**
Gerard Jean Pol /
Expert forestier / Cabinet d'expertise foncière, agricole et forestière
Gervaise Alain / Directeur de programme Forêt & Environnement / **IGN**
Ghotmeh Lina /
Directrice - Architecte associé / DGT. (Dorell.Ghotmeh.Tane / Architects)
Giraud Vanessa / Directrice d'investissements fonds bois / **BPI France**

Giraud Hélène / *Cogérante de GF / GF de la Haute Verrière*
Giry Clotilde / *Coopérations européennes / CNPF*
Giuliani Matthieu / *Gérant / Banque Palatine*
Giulj Sylvie / *Sociétaire / Ethifinance*
Glaz Nadine / *Secrétaire Général / Amundi Immobilier*
Goasguen Dominique / *Présidente /*
Gomez Jean / *Directeur Général / Imaginemos*
Gondcaille Danielle / *Assistante sociale / Gace médical*
Goudenege Philippe / *Architecte / GOUDENEGE & ASSOCIES ARCHITECTES*
Goury Bernard / *- /*
Grand Chantal / *Coach / EURL A3*
Grandjean Marie / *- / Ministère de l'Intérieur, IGA*
Gridel Edouard / *Senior Banker / HSBC*
Griffon Henri / *Président / CODIFAB*
Griffond Cyrille / *- / Domaines et Patrimoine*
Griot Alain / *Conseiller PIA / MEDDE*
Grossmann Fabienne / *Communication / Grossmann*
Grosvalet Maxence / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Guerin Alix / *Responsable FIA immobiliers / AFG*
Guerin Jean-Pierre / *Responsable portefeuille forestier / Caisse des Dépôts*
Gueston Didier / *Architecte / DIDIER GUESTON ARCHITECTE*
Guglielmetti Marie / *Ingénieur territorial / Cd94*
Guillard Philippe / *Adjoint au Directeur général / MEDDE*
Guillou Alain / *CONSULTANT - EXPERT BOIS / ARTIRENO CH*
Guinard Ludovic / *Directeur du Pôle Economie, Energie, Prospective / FCBA*
Guinot Franck / *Directeur du développement / Cap Ouest Solutions*
Guy Jean Claude / *Gérant / Bois Développement Conseil*
Hackel Christian / *Architecte associé / Méandre CUB*
Hampartzoumian Hélène / *Secrétariat Général / MAAF*
Harbes Amirouche / *Stagiaire / Edmond de Rothschild Asset Management*
Hardy Judith / *Responsable réseau maitres d'œuvre directrice rédaction construction moderne / CIMBETON*
Helleisen Philippe / *Directeur Economique et Financier / ONF*
Helou T. E. / *Chargé des travaux forestiers / FNET*
Hembert Anthony / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Henard Pierre / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Henry Jean-Yves / *Secrétaire permanent / ASSFOR*
Her Arnaud / *Fonctionnaire territoriale / Mairie de Paris*
Herbelin Rodolphe / *Directeur général / CALAO FINANCE*
Heriche Thomas / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Hermès Jean-Emmanuel / *Directeur Général / France Bois Forêt*
Heussler Jean-Luc / *Associé - Gérant / ARIANE FINANCE*
Holay Marie / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Hollebecq Isabelle / *Directrice / FaSol*
Horblin Cédric / *Directeur / MultiEvents*
Houpert Alain / *- / Sénateur de la Côte d'Or*
Hubert Bruno Jean / *Architecte / Hubert & Roy architectes*
Hugon-Nicolas Olivier / *Secrétaire général / UIPP*
Humbert Olivier / *Secrétaire Général / CCR*
Imbert Philippe / *Expert Forestier / Ste Forestière ARBOREA*
Imbs Frederique / *Rédactrice en chef / LA LETTRE B*
Jacob Odeline / *Chargée de mission / Association aquitaine carbone*
Jacob Tiphaine / *Secrétariat / Fischer Tandeau de Marsac Sur & Associés*
Jacquet Bruno / *Inspecteur des finances publiques / DGFIP*
Jagiello Valentin / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Jaquemet Xavier / *Entrepreneur / Entrepreneur*
Jarlier Dominique / *Président / FNCOFOR*
Jarquín Paul / *Président / REI*
Jaupart-Chourrout Nathalie / *Rédactrice en chef / La Forêt Privée*
Jimenez Nicole / *Administrateur / Val de Seine vert*
Jorand Madeline / *- / Centre des professions financières*
Josephau Eddie / *Présidente / S.I.R.E.F*
Jouanneau Daniel / *Ambassadeur, membre / Cour des Comptes*
Jouet Francois / *Architecte / Studios d'Architecture ORY & ASSOCIES*
Jourdan Olivier / *Consultant / Conseil Materiaux et Procédés*
Joyeux Danielle / *- /*
Kanno Saori / *Assistante de direction / NICT*
Keijzer Marie-Noelle / *MSc., Co-founder & CEO, Member of AI Gore's Climate Reality Corps / WEFORST*
Kerneis Loic / *Etudiant / UVSQ*
Kert Nicolas / *Directeur Solutions d'épargne Réseaux / Amundi Immobilier*
Kervinio Yann / *Chargé de mission / CGDD / MEDDE*
Kleinschmit von Lengefeld Andreas / *Directeur Innovation Recherche / FCBA*
Kneppert Elisabeth / *Propriétaire forestier / GF*
Kneppert Louis-Pascal / *Propriétaire forestier / GF*
Knopp Corinne / *Avocat associé / Hogan Lovells*
Konrad Alain / *Directeur Associé / Cosma Experts*
Kopff Patrick / *Architecte / Kopff Vandeventer*
Koralewski Romain / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Koulinsky Audrey / *Psychologue / Hopital Henry Ey*
Kovacevic Mirna / *Architecte / Mirna Kovacevic*
Kuentz Alain / *Gérant / GF SylvoFort 2011, 2012 et 2013*
Kuhn Damien / *Directeur / Kinomé*
Kwiczinski Christopher / *Paris Delegate / Asociacion de Mercados Financieros*
Labasse Alexandre / *Directeur général / PAVILLON DE L'ARSENAL*
Labbe Claude / *Directeur / TERRELL*
Lach Pierre / *Chargé d'études / Allianz*
Lach Albert / *Engagements IARD / AXA*
Lachand Marie-Hélène / *Gérant de participations financières / Caisse des Dépôts*
Laclef Franck / *- / GROUPE DP*
Lacroix Patrick / *Directeur / AGENCE DEVELOPPEMENT DURABLE*
Lacroix Jean-Pierre / *Directeur / IMMOBILIERE LACROIX*
Lafargue Oriane / *Chargée des Affaires Publiques / REI*
Lagacherie Frederic / *Directeur général / Forest Finance*
Lalanne Arnault / *Chef de Projet / MEDDE*
Lambert Françoise / *Gérante / LAMBERT & ASSOCIES*
Lambillon Jean Marc / *Expert judiciaire honoraire / Société des Experts en bois*
Lamouret Corentin / *Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières*
Lanceau Laurence / *Agriculture Senior Underwriter / Partner Re*
Landrot Jean-Jacques / *Gérant / Consultland SARL*
Lanly Jean-Paul / *Membre titulaire / Académie d'agriculture de France*
Lanneau Daniel / *Investisseur /*
Lardjane Anissa / *Chercheur / Institut Universitaire Européen*
Laroussi Sarah / *Responsable Communication Produits / Relations Presse / CNDB*
Lautier Marcel / *Gérant / Sarl BANIAN*
Lavigne Elodie / *Managing director / VERSOWOOD France*
Le Barillier Yann / *Architecte DPLG / YIba*
Le Blanc Hervé / *Retraité / hevea*
Le Boulter Hervé / *Responsable du réseau Forêt / FNE*
Le Duc Stéphane / *Entrepreneur / Indépendant*
Le Falher Christian / *Consultant / G E*
Le Flem Albane / *Ingénieur Forestier / Cabinet d'Expertise JL Bartmann et Associés*

Le Fur Jean-Marie / Manager / 99 Advisory
Le Goff Stephane / Responsable Asset Management Forêts / Groupama Immobilier
Le Houerou Laurent / Chef de projet / ZLH
Le Milon Jean Renaud / Responsable Investisseurs / Forêt Finance France
Le Naour Gildas / Gérant sociétés / LEKAPADI
Le Normand Pascal / Responsable Juridique / GDFSUEZ
Le Picard Cyril / Président / FBF
Lebecque Margaux / Chargée de Mission Filière bois / Conseil Régional de Lorraine
Lebrao Sendra Monica /
 Responsable Architecture / paysage / urbanisme / Institut Français
Lebreton Etienne / Conducteur de travaux / GTM BÂTIMENT
Lebrun Christophe / Senior Transactions Manager / AXA Investment Managers
Leca Ldominique / Responsable logistique / Leroy - Merlin
Leclerc Jean-François / Architecte / La celluleverte
Leclercq Jean-Marie /
 Directeur / PROFESSIONSBOIS | Interpro.filière Forêt Bois Basse-Normandie
Leconte Xavier / Architecte /
Lecoy Philippe / Architecte / Architecte
Ledoux Christine / Responsable immobilier / Banque Transatlantique
Lefebvre Alain / Président / Conseil de surveillance du groupe LEFEBVRE
Lefebvre Laurence / Ingénieur général / CGAER / MAAF
Lefebvre Bertrand / - /
Lefeu Jacques / Président / Fondation Sainte Elisabeth
Lefevre André / Président-directeur général / CRUARD CHARPENTE SAS
Lefevre Jerome / Responsable Marche Construction Boisi / Grosjean
Lefevre Richard / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Lefranc Brice / Délégué Général / Francilbois
Leguevaques Christophe / - /
Leloy Claire / Journaliste / Consultante / Armada Concept / CL conseil éditorial
Lematte Elodie / Cabinet / MAAF
Lemenn Anne-Sophie / - / Agence Fargo Ressources de la Nature
Lemonnier Samuel / - / Pépinières Lemonnier
Lemonnier Michel / - / Pépinières Lemonnier
Lempire René / Sylviculteur / Fransylva
Lenne Frédéric / Président / ESPRIT URBAIN
Lenoel Patrick / Directeur Général / FIDUCIAL GERANCE
Lenouy Christine / Directrice Générale / CNDB
Lepage Corinne / Ancienne ministre de l'écologie et ancienne députée européenne /
Lepetit Marie-Christine / Chef de service / Inspection générale des Finances
Lereverend Thierry / Directeur Général / FEEE
Leroc'H Marie Hélène / - / Banque Crédit Agricole Indosuez
Leroux Faustine / Etudiante / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Leroux de Lens Olivier / Délégué / UMF
Lescop Marceau / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Lesimple Alexandre / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Lessard Yves / Conseiller du Président / FNCOFOR
Lestonnat Sophie / ASSISTANTE DE DIRECTION / ASFFOR
Lesturgez Alain / Directeur Général / FNCOFOR
Levitte Cedric / Président / Normandie Patrimoine
Levrille Elodie / Graphiste / CNDB
Levron Michel / Journaliste / Indépendant
Levy-Gorgeot Julien / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Lidsky Vincent / Inspecteur général des Finances / Inspecteur général des Finances
Liffraud Caroline / Gérant / SLOWIDE
Ligoux Pierre / Chef de section / Critheo
Lobba Alessandra / DD, EH&S / Lobba
Lobreaux Odile / Responsable du Pole Forêt Bois Biomasse / DRAAF
Loeper Jean / Responsable Département CVO / France Bois Forêt
Loiseau Maurice /
 Ingénieur Conseil Expert Spécialiste Structure Bois / Profession Libérale
Lorne Daphné / Ingénieur économiste / IFP Energies nouvelles
Louvel Jean-Louis / Président / PGS Group
Louvet Jean-Marc / Administrateur / COPACEL
Loy Françoise / Médecin Ophtalmologiste / Cabinet privé
Lucas Martin / Gérant / Martin LUCAS Architecte DPLG
Luneau Gilles / Rédacteur en chef / GLOBAL MAGAZINE
Lunet Joseph / Chargé de mission Agriculture,
 Forêt, Biomasse DGEC / Département de lutte contre l'effet de serre / MEDDE
Luriet Françoise / - / TECHNILEDIA
Lutton Nicolas / Directeur / EODD
Macquet Adeline / Chargée de développement / MODULE 3D
Macquet Gérard / Gérant / MODULE 3D
Magerand Jean / Architecte / MAGERAND
Magnan Gilles / Associé / Mazars
Maisano Mathilde / Responsable service Nature & Cadre de vie /
 Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire
Makala Annick / CGEDD / MEDDE
Malardel Joel / - / ALTANA
Manerin Patrick / Architecte / Indépendant
Manz Bruni / Chef de projet / INDEPENDANT
Marcaillou Philippe / Chef de marché / Siniat
Marchand Daniel Eric / Trésorier /
Margnes Michel /
 Président du Conseil de surveillance / Compagnie nationale du Rhône
Marmoret Gilles / Responsable de cellule technique / CAPEB
Marotte Jean-Pierre /
 Conseiller Municipal Délégué à la Transition Ecologique / Mairie de TRIEL sur SEINE
Martel Thierry / Directeur Général / Groupama
Martin Xavier / Directeur / CNPF
Martin Jean-Loup / Directeur / ENAIRGALICES
Martin Josiane / Administrateur / GF BEAUJOUR
Martinez Gilles / Ingénieur forestier / IMAGREEN
Mary David / Architecte / AGENCE MARY
Massenet Jean-Yves / Enseignant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Mathieu Gerard / Administrateur / CODIFAB
Mathieu Jean-Luc / - /
Mathis Frank / Président-directeur général / Mathis SA
Mathis Charles-Henri / Directeur Développement / Simpson Strong-Tie
Mathy Nicolas / Coordinateur du réseau / FORINVEST
Maureau Jean-Pierre / Directeur Associé / AXOS
Maurin Janine / Secrétaire / ETS MAURIN
Maurin Michel / Directeur commercial / ETS MAURIN
Mayer Pascal /
 Directeur de la gestion technique et patrimoniale / Société Forestière de la CDC
Mayer Philippe / Administrateur de Sociétés / UNIFA
Meignin William / Président-directeur général / SARL Les ENERGIES DURABLES
Melet Brigitte / Assistante / UNIFA
Melin Elvira / Adjointe chef SERFOBT / DRIAIF IdF
Menadie Fabienne / Responsable secteur foret bois / Conseil Regional LIMOUSIN
Mende Christiane / Gérante / PHIMENDE SARL
Meneau Marc / - / VATEL CAPITAL
Menessier Chloé / Chargée des Affaires Publiques / REI
Mery Maxime / Relations publiques / PEFC France
Meschin Christine / Responsable achat biomasse / UPM

Mesguich Gerard / Président / Association amitiés Ariana Essonne
Mesnil Jean-Pierre / Expert Forestier / Société Forestière de la CDC
Michel Jean Pierre / - / FNCOFOR
Michel Dominique / Adjointe chef département immobilier / MEDDE / MLETR
Millard Jean-Baptiste /
Responsable gestion des entreprises et territoires / SAF AgrîDées
Millet Elisabeth / Gérante / HOTEL MONTGRAND
Moiteaux Maxime / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Mokass Mustapha / BEYA Capital Carbon and Climate Finance /
Molard Edouard / Associé / Archipente
Mompo Florence / Directrice Eurobois / GI events - Eurobois
Monassier Bernard / Président / BM FAMILY OFFICE
Mondet Pascal / Directeur Général / PGS Group
Mongo Patrice / Chercheur / African Parks Network
Monmarche François / Responsable / Agora
Montagu Thierry / Conseiller / ARAM
Montfort Christine / - / VIVRE FORMATIONS BATIMENTS
Morineau Elise / Chargée de mission energie climat / Conseil régional de Picardie
Morino Laurent / Président / ESCARCELLE VI
Mottura Jean-Pierre / Directeur Général / CAPSSA
Mourgere Patric / Président / GF BEAUSEJOUR
Murret Labarthe Christine / Membre / Cour des Comptes
Näher Thomas / Directeur Général / S-win
Nahmani Lynn / - / Bayspring investment partners
Naudet Vincent / Président / Pépiniéristes Forestiers Français
Naumovic Jean-Marc / Président / Construire en Chanvre
Nayar Ranvir / Editeur Journaliste / Media India group
Nedzynski Rafael / Responsable Europe / international / FGTA-FO
Nerondat Pierre / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Nguyen Jean / Directeur Associé / VIBELCO
Nicolas Marc / Architecte / MARC NICOLAS ARCHITECTURES
Nicolas Miguel / Enseignant / Université
Nourrigeon Olivier / Chargé de mission / Parc Naturel Regional Lorraine
Ntinet Nicolas / Géographe-urbaniste / La Fabrique du lieu
Nugue Philippe / Avocat à la Cour / Nugue Avocats
Obadia Stephanie / Rédactrice en chef / Boismag
Olivieri Thomas / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Ollendorff Philippe / Architecte / Plan Créatif
Ollivier Patrick / Trésorier perpétuel / Académie d'agriculture de France
Papierny Georges / Président-directeur général / Brackers
Papinot Pierre-Emanuel / Chargé de projet / TERRA13
Paquay Jean / Directeur Immobilier / FIDUCIAL GERANCE
Parain Xavier / Directeur de la gestion d'actifs / AMF
Parent Charles-Edouard /
Directeur Adjoint de la Clientèle Privée / Société Forestière de la CDC
Patel Anass / Président / 570 AM
Paturle Sophie / Associée Fondateur / Demeter Partners
Paulo-Evaristo Johnny / Dirigeant / EIKOS
Paultre Dominique / Directeur / Paultre Conseil
Pelletier Gilles / Gérant / Althermie
Pelous Lucie / Animatrice de campagne (programmes forêt) / Of-FEEE
Penneroux Max / Directeur Général Adjoint / Société Forestière de la CDC
Péré Aurélien / Chargé d'étude économie et aménagement / Cerema
Perrin Denis / Ressource humaine / DGAL / MAAF
Perron Daniel / Chef de la Mission prospective économique / ONF
Petit Jean-Pierre / Chargé de Mission / DDT de l'Essonne
Petit Hervé / Responsables Relations Associations, Fondations et ONG / La Française

Petitot Vincent / Délégué général / FBIE
Peyrard Remy / - / LDRP ARCHITECTURE
Peyron Jean-Luc / Directeur / ECOFOR
Pezet Eric / Président / Cirway Consulting
Picard Olivier / Directeur technique / CNPF / IDF
Pichon Vincent / Directeur de projets / Caisse des Dépôts
Picquet Loïc / Architecte / LPAA
Pieplu Sabrina / Etudiante / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Pierre Christiane / Cadre retraitée / EDF GDF
Pillot Maxime / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Pinseau Axelle / Ingénieur /
Piquer José / Architecte / La cellule verte
Pitard Michel / Secrétaire suppléant / ASFFOR
Pizzo Emmanuel / Président - Fondateur / Info Geo Drone
Plateaux Alexandre / - / ENR & DD MAGAZINE
Poinelli Mauro /
Chef d'unité Environnement, forêt et changement climatique / DG Agri - Commission UE
Pommier Yves / Adjoint / Astheo
Poncin Patrick / Responsable développement partenarial / Kalys Investissements
Ponsolle Fabienne / Architecte / Fabienne Ponsolle architecte
Porcher Antoine / Président / Ranelagh Finance
Postec Gwenael / Consultant / ECOVOLTA
Poulet Alain / Gérant / XYLO Etudes / Conseils
Praud Lion Isabelle / - / Isabelle Praud Lion SAS
Puydarrieux Philippe / Chef de bureau / MEDDE
Rabot Pascale / Architecte DPLG / Architecte DPLG
Rajendra Shende / Prix Nobel pour des études sur la couche d'ozone /
Rakotoarison Hanitra / Chargée de R&D en économie / ONF
Rapin Brice / Architecte / Brice RAPIN Architecte
Ravelli Gildas / Président-directeur général / R2S
Ravier Patrick / Conseil Financier / P.R. & Ass.
Rayer Benoit / Responsable Groupement Forestier / Fiducial Gérance
Raymond Marie-Christine / Expert comptable Commissaire aux comptes /
Reboux Henri / Architecte / Indépendant
Reboux Linda / Chargée de Mission / Caisse des Dépôts
Renard Laurence / Paysagiste DPLG / La Fabrique du lieu
Renard Gael / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Renard Pascal / consultant / AUDEO
Renard Bruno Liliane / Gérante / GREENWINDOW
Reneau Victor / Communication / Ohwood
Rettenmoser Christèle / - /
Rey Geneviève / Ingénieur forestier, CGAER / MAAF
Ribouton Patrick / Directeur des produits de diversification / La Française REM
Richard Cécile / Secrétaire générale / UMB-FFB
Richter André / Directeur des programmes / FCBA
Rideau Valentini Sebastien / Avocat au Barreau de Paris / Cabinet d'avocat
Riera Bernard / Chargé Mission / GIP ECOFOR CNRS
Rive Nathanael / Architecte / Eirl Rive
Robert Benedicte / Consultante en communication scientifique / Café sans sucre
Robieu Audrey / Etudiante / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Robin Roselyne / Free Lance / BLOG
Robin Yves / Chef de la mission d'inspection des CCI et CMA /
Contrôle général économique et financier (CGEFi)
Roche Eric / Gérant / RE FINANCES
Rodet Daniel / Agent général / AXA
Rolland Régis / Administrateur FBF / France Bois Forêt
Rolland Michel / Retraité /

Romer Evelynne / Secrétaire de Direction / BPALC
Roose Juliette / - / Cabinet d'avocat
Roubaud Anthony / Architecte / A. Roubaud Architecte
Rougelot Benoit / Architecte / LANDFABRIK
Rouit Patrick Daniel / Directeur / LDP
Roumier Jean Baptiste /
Directeur de la clientèle privée / Société Forestière de la CDC
Rousselle Jean-Yves / Chargé de mission / DREAL Rhone Alpes
Roux Alice / Chef de Projets / INRA - DEPE
Roux Michel / Doyen honoraire Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité /
Roux de Luze Bertrand / Co-fondateur et sylviculteur / CLUB BOIS ET FORET
Roy Claude / Président / Club des Bioéconomistes
Royer Michel / Associé / Adams & Royer Inc
Saint Didier Charles / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Saint Hélier Hervé / Photographe / Saint Helier Studio
Salman Hassan / Consultant / E.T.E.
Samson Jerome / Directeur général / CapAgro
Sangouard Bruce / Ingénieur bois / FRANCILBOIS
Sapijanskas Jurgis / Chargé de mission biodiversité, forêt et sol / MEDDE
Sardet Dominique / Président / CNDP
Sardin Jean Marc / Responsable commercial / SARDIN
Saulnier Jonathan / Chargé de mission Forêt-Europe / MAAF
Saurin Walter / Architecte /
Sauterel Danielle / Chef de service / Conseil régional Ile-de-France
Sauvage Didier / Manager / Stora Enso Building Solutions
Sauzeau Christine / Journaliste /
Savatte Pierre-Emmanuel /
Chef du service forêt et bois / DRIAAF ÎdF / Min de l'Agriculture
Schneider Bertrand / Président / Commission des participations et des transferts
Segouin Olivier / - / Forest Invest
Seigle Gilles / Président-Directeur Général / Société Forestière de la CDC
Sergent Arnaud / Chercheur / IRSTEA
Serio Anna / - / ITAL ASSIST
Serredszum Christophe / Président d'honneur / CNEFAF
Seviran Marc / Journaliste /
Sevrin Eric / Directeur adjoint / CRPF
Seynave Hervé / Chargé d'Affaires / Crédit Agricole
Seynave Hugues / Etudiant / ENGREF
Shamlou Kourosh / Avocat / Cabinet d'avocat
Sharawi Ezeldin / Architecte dplg Urbaniste atg / Sharawi
Silberberg Olivier / Chargé de mission / ARBOCENTRE
Simonet Pierre / Associée / Intercontact
Simon-Jean Michèle / Responsable Prospective concurrentielle / LA BANQUE POSTALE
Simpson Ann / Directrice / Rosny Potager
Soissons Quentin / Ingénieur conseil / Indépendant
Soulie Patricia / Manager / ML conseils
Stephan Jean-Marie / Expert / Indépendant
Szucs Saint-Val Joseph / Coordinateur technique / EPSON
Tandeau de Marsac Silvestre /
Avocat au Barreau de Paris / Fischer Tandeau de Marsac Sur & Associés
Tarabusi Paolo / Architecte / Atelier TARABUSI
Tavernier Christophe /
Managing Director / EURONIXA WEALTH MANAGERS FRANCE (SNC)
Tavernier Emmanuelle / Analyste financière /
Teisseire Ken / Architecte / Atelier Teisseire
Teisseire Hélène / Architecte / Atelier Teisseire
Terki Hassaine Younes / Etudiant /
Teychené Cédric / Rédacteur / PEFC France
Teyssier d'Orfeuil Marc / Président / Com'Publics
Tézé Maître / Avocat / DS AVOCATS
Thevenot Pascal / Maire / Mairie de Vélizy-Villacoublay
Throude Juliette / Etudiante / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Thudor Pierre / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Tophoven Jonas / Journaliste / Fordaq
Toppan Eric / Secrétaire Général / FORINVEST
Touret Cécile / Commissaire Générale / Carrefour International du Bois
Toussaint Guillaume / Président / France Valley
Toussaint Patrick / Gérant / Groupement Forestier Mongerlon
Toussaint Xavier / Ingénieur général / CGAAER / MAAF
Trabarel Jean-Christel / Associé Gérant / Jasmin Capital
Treguer Sébastien / Managing Director / Aφnao
Trigo Marie.Dominique / Ex conseillère municipale / Association
Truchon Laurent / Directeur Délégué Bâtiment / CIMBETON
Utge-Royo Jordi / Chargé de mission Coût du cycle de vie / MEDDE
Vachelard Jacques / Partner / KERMIS
Vaisman Louise /
chef de projet prospective et filières énergétiques / ARENE Île-de-France
Valancher Aubin / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Valkyser Nicole / Directrice / Nvbcom
Vanden Abeele Claude / Gérant / Planète Emballages
Vandeventer Gersende / Architecte / Kopff Vandeventer
Varichon Dominique /
Chargé de mission / Cabinet d'Expertises et d'Estimations Forestières
Vatigniez Jean-Yves / Administrateur Fransylva 76 /
Vatigniez Jean-Yves / Administrateur / Fransylva 76
Veauvy Christian / Sylviculteur /
Vedie Simone / Assistante Marketing / Banque
Vergès Muriel / - /
Vergnaud Jean Pierre / Directeur général / Baudet
Vichot Frantz / Responsable Ingénierie Financière / Société Forestière de la CDC
Vie Monic / Architecte / Atelier d'architecture MONIC VIE
Vigneron Clément / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières
Vincensini Jean / Avocat - associé / JV Avocats
Vinçon Philippe / Conseiller / Présidence de la République
Vinel Anne-Sophie / Assistante / FBIE et CSF BOIS
Vital-Durand Christophe / Directeur communication presse pédagogique / Sejer
Vlieghe Yves / Gérant / ACOFI
Voland Thierry / Responsable Développeent Durable / FFTB (Tuiles & Briques)
Voreux Christophe /
Directeur adjoint - co rédacteur en chef / REVUE FORESTIERE FRANCAISE
Walrafen Thierry /
Inspecteur général des Finances / Inspecteur général des Finances
Wautrin Catherine / Président-directeur général / Akal Conseil
Weber Dominique / Président / UNIFA
Westphal Ralf-Peter / Directeur de la publication / Média Art-West International
Wisniewski Radoslaw / Responsable de Contrôle de Gestion Interne / ORANGE SA
Wlerick Lise / Chargée de mission / MAAF
Xavier Patrick / Comptable / Sel
Yves Granger / Ingénieur général / CGAAER / MAAF
Zeller Antoine / Ingénieur général e. r. / MAAF
Zenati Myriam / Architecte / PARIS HABITAT
Zvonec Nicolas / Etudiant / Lycée Forestier - Château de Mesnières

7. Nos remerciements

Le colloque « **Investir pour l'avenir** » a pu voir le jour grâce à toutes les personnes de bonne volonté qui ont participé depuis l'idée originelle jusqu'à son aboutissement le 5 novembre 2015 :

Tout d'abord un grand merci au **Président du CESE Jean Paul Delevoye, aux Présidents de l'ASFFOR Pierre Achard, de France Bois Forêt Cyril Le Picard, de France Bois Industrie Entreprise Luc Charmasson, du CODIFAB Henri Griffon et à toutes les collaboratrices et collaborateurs des organisations professionnelles participantes.**

Un grand **BRAVO** aux 21 intervenants qui ont contribué à la richesse de notre colloque et ont bien voulu partager leur connaissance, ils ont été mis en lumière grâce à notre animateur **Jean-Charles Catteau.**

Aux Institutions

A Monsieur François Hollande Président de la République, pour cet événement placé sous son Haut Patronage, avec les équipes du Palais de l'Elysée,

Monsieur Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international - Les organisateurs de Paris 2015- COP 21-CMP 11,

Madame Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,

Monsieur Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement et les équipes de la DGPE,

Monsieur Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique,

Madame Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité,

Monsieur Bernard Mantiennne, président de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (F3E), pour la **Journée internationale des forêts (ONU)**, Thierry Leréverend et son équipe,

Monsieur Vincent Naudet, président du Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers Français,

Monsieur Jean Paul Lanly, de l'Académie d'Agriculture de France, président des Trophées Lanly pour la valorisation du bois français.

A nos partenaires de la filière

Bpifrance,

L'institut technologique FCBA,

Le GIP ECOFOR,

L'ADEME,

La Société Forestière de la Caisse des Dépôts,

Le Centre des professions financières.

Aux partenaires qui ont permis le colloque et en ont assuré la sécurité, la logistique, l'accueil et l'animation durant toute la journée

Le CESE, Thibaut Dernoncourt, et le personnel,

Luderic CESE, Rebecca Thomassian,

Galatée films, pour l'avant-première du film de Jacques Perrin « Les saisons », Ollie Barbe, sortie nationale le 27 janvier 2016,

Fargo rdn, agence de relations presse, Fadela Benabadji, Anne-Sophie Lemenn,

Plan Rapproché, Aurélien Lechevalier pour le reportage sur l'évènement à revivre sur le web,

Bernard Lachaud, photographe - reporter du colloque,

Le Bois International, Jacques Berlioz, Alexandre Montalescot service PAO,

Les Pépinières Lemonnier (Orne), Michel et Samuel Lemonnier pour le décor végétal - résineux et feuillus,

Le Comité national du développement du bois,

Dejean Marine drapeaux Cop 21, fabriqués en Gironde,

Egalement Magnum pour la sonorisation, **Art Event** pour la tente d'accueil, **Arcom** René Rochedreux,

Qualeido, pour les hôtes et hôtesse qui avec le sourire ont été indispensables à la fluidité de la journée, **Ansamble**, le traiteur qui a su satisfaire nos papilles, **Onet**, pour nous permettre de travailler dans la sécurité, **STE Nevisol**, pour restituer les lieux comme nous les avons trouvés dans les règles de l'art.

Avec le concours de la presse media

Environnement magazine,

Le Journal des communes,

Planète bâtiment, Wood surfer,

Le Bois International,

Alim agri,

Bois mag.

Merci à Jean Yves Henry et Sophie Lestonnat, Jean Emmanuel Hermès, Michèle Fillon, Jean Loeper, Vincent Petitet, Emmanuelle Bour-Poitral et Yves Lessard pour leur efficacité et leur opiniâtreté au bon déroulement de cette « Aventure », qu'ils en soient tous remerciés.



« La filière Forêt-Bois une filière d'avenir ! »